



PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ



Séance du 28 janvier 2010

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

Séance du Jeudi 28 janvier 2010

ORDRE DU JOUR

M. le Maire	Divers 1	Point d'information sur des sujets d'actualité.
M. le Maire	Divers 2	Localisation de la future Chambre de Commerce et d'Industrie de Lorraine.
M. le Maire	Divers 3	Subvention exceptionnelle versée à l'UNICEF suite au séisme à Haïti.
M. le Maire	1° -	Convention et procédures pour les études et travaux nécessaires à la suppression du passage à niveau de la Patrotte.
M. DARBOIS	2° -	Stationnement sur voirie – Création de zones bleues à titre expérimental.
M. TRON	3° -	Stationnement sur voirie – Approbation du contrat et du cocontractant pour la gestion du stationnement payant sur voirie – définition des zones et tarification.
M. LECOCQ	4° -	Réalisation de divers aménagements de sécurité routière et d'accessibilité.
M. TRON	5° -	Maintenance de la voirie publique et restauration des remparts, soutènements, ouvrages d'Art et murs de quais – Programme 2010.
M. TRON	6° -	Réseau d'éclairage public – Programme 2010.
M. BELHADDAD	7° -	Programme d'Investissement 2010 dans les équipements sportifs.
M. LIOGER	8° -	Bilan de clôture des ZAC.
M. KRAUSENER	9° -	Approbation du programme annuel de travaux des ZAC des Hauts de Queuleu, Sébastopol et Grange-aux-Bois.
M. MARTALIE	10° -	Cession d'un terrain communal dans la ZAC des Hauts de Queuleu.
Mme SALLUSTI	11° -	Inscription au Budget annexe (34) des opérations d'aménagement Charles Le Payen et Hauts de Vallières.
M. LIOGER	12° -	Avenant n° 2 au Marché d'Etudes d'Urbanisme pour la ZAC des Coteaux de la Seille.
Mme PALLEZ	13° -	Centre Communal d'Action Sociale – Participation de la Ville de Metz.
Mme KAUCIC	14° -	Plan de Prévention et de Lutte contre les Discriminations – Etude, Formation et Sensibilisation des Acteurs.

- Mme KAUCIC 15° - Signature d'une convention de partenariat avec le Centre Communal d'Action Sociale et la Caisse d'Allocations Familiales.
- Mme BORI 16° - Demande de subvention à la Caisse d'Allocations Familiales pour les accueils périscolaires.
- M. SCUDERI 17° - Attribution de subventions à diverses associations socio-éducatives.
- M. BELHADDAD 18° - Attribution de subventions à diverses associations sportives.
- M. BELHADDAD 19° - Attribution d'une avance sur subvention à l'Association de formation du FC Metz.
- Mme OASI-SCHAEFER 20° - Attribution de subventions à diverses associations culturelles.
- M. FONTE 21° - Festivités de la Mirabelle 2010.
- Mme FRITSCH-RENARD 22° - Convention financière avec l'EPCC.
- Mme FRITSCH-RENARD 23° - Révision d'un contrat de travail.
- Mme FRITSCH-RENARD 24° - Transfert d'un logement de fonctions.
- M. TRON 25° - Autorisation de passer des marchés annuels de travaux, fournitures et prestations de service pour 2010.
- Mme FRITSCH-RENARD 26° - Lancement d'un Appel d'Offres pour le remplacement de la presse Offset couleurs DI 3404 de l'Imprimerie.
- Mme FRITSCH-RENARD 27° - Lancement d'un Appel d'Offres pour le remplacement des copieurs noir et blanc de l'Imprimerie.
- Mme KAUCIC 28° - Convention de réservation de logements sociaux entre la Ville de Metz et Batigère Sarel.
- Mme BORI 29° - Désaffectation de logements scolaires.
- M. le Maire 30° - Communications et décisions prises par M. le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjointes en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et en exécution de la Délibération du Conseil Municipal en date du 30 Avril 2009 ainsi que des décisions rendues par les diverses juridictions administratives.
- 31° - Questions orales.

Le Conseil Municipal de Metz s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Dominique GROS, Maire de Metz, Conseiller Général de la Moselle, le jeudi 28 janvier 2010, à 18h01, dans le Grand Salon de l'Hôtel de Ville, sur convocation préalable en date du 22 janvier 2010.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et fait état des élus excusés et des procurations données à d'autres élus au sens de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard (x2), Mme PALLEZ Christiane (x2), M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, M. TOULOUZE Jean-Michel (excusé pour le début de séance-procuration à Mme PALLEZ, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle (x2), M. THIL Patrick, Mme STEMART Anne, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam (x2), M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel, M. JACQUAT Denis.

Absents ayant voté par procuration :

- Mme SAADI Sélina (procuration à Mme SALLUSTI)
- Mme BOH-PETIT Dominique (procuration à Mme SAGRAFENA)
- M. GANDAR Pierre (procuration à M. LIOGER)
- M. KHALIFE Khalifé (procuration à Mme LETY)
- M. TOULOUZE Jean-Michel (arrivé au point 3-procuration à Mme PALLEZ)

Absents non excusés : Mme STEMART Anne, M. JACQUAT Denis

Puis Monsieur le Maire aborde l'ordre du jour du Conseil Municipal.

POINT DIVERS 1 : Point d'information sur des sujets d'actualité :

POINT DIVERS 2 : Localisation de la future Chambre de Commerce et d'Industrie de Lorraine :

M. le Maire, Rapporteur, expose que dans le cadre de la Réforme Générale des Politiques Publiques (RGPP), les pouvoirs publics ont posé les principes d'une réorganisation des Chambres de Commerce et d'Industrie, tant au niveau départemental qu'au niveau régional, afin d'adapter le réseau consulaire aux défis économiques et institutionnels. Cette réforme

doit se concrétiser notamment par une nouvelle organisation qui fait des Chambres régionales les éléments pivots du réseau consulaire territoriale.

Dans ce contexte, la mise en place d'une grande Chambre de Commerce et d'Industrie de Région (CCIR) doit veiller à redonner sens et pertinence à chacun de ses départements d'assise, tout en assurant l'émergence d'une véritable tête de pont du réseau consulaire en Lorraine. Dès lors, si chaque territoire nécessite de se trouver renforcé dans ses savoir-faire, cette évolution doit naturellement s'inscrire dans une démarche prenant en compte les réels équilibres économiques locaux.

A cet égard, le succès de l'application de la réforme des Chambres de Commerce et d'Industrie en Lorraine passe, outre une définition claire de ses missions, par le bien-fondé du positionnement géographique de la future entité régionale.

Le poids économique du territoire mosellan lui confère un rôle moteur incontestable en Lorraine. Peuplé de plus d'un million d'habitants, pesant à lui seul plus de 50 % de la richesse économique régionale et fournissant plus de 50 % des emplois salariés lorrains, le département de la Moselle, et notamment en son sein l'agglomération messine, constitue un levier économique incontournable vers la Grande Région et vers l'ensemble transfrontalier Luxembourg-Allemagne-Belgique. Il apparaît naturel que ces atouts soient reconnus et confortés, sans pour autant que soient remis en cause les pôles d'excellence dont peuvent se prévaloir les autres départements (ex : les activités de formation de la CCI de Meurthe-et-Moselle).

Sur ces bases, la localisation à Metz, capitale régionale, de la nouvelle Chambre de Commerce et d'Industrie de Lorraine constituerait un signe juste et fort de reconnaissance de la Moselle, cette localisation devant s'accompagner d'un renforcement des autres Chambres de Commerce et d'Industrie Territoriales (CCIT) dans leurs domaines privilégiés de compétitivité.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **DE DEMANDER** que soit pris en compte et conforté le rôle de locomotive économique du territoire mosellan,
- **DE SOLLICITER** en conséquence la localisation à Metz, capitale régionale, de la future Chambre de Commerce et d'Industrie de Lorraine.

Monsieur le Maire donne la parole à Mme ZIMMERMANN pour une proposition de motion sur la localisation de la Chambre de Commerce et d'Industrie.

MOTION

Madame Marie-Jo Zimmerman, rapporteur expose :

Dans le paragraphe «Après avoir rappelé que », ajouter un tiret suivant :

« - Les décisions récentes en matière de restructurations militaires sont profondément injustes car on a concentré sans raison les suppressions d'emplois sur la région messine, laquelle supporte une part dix fois plus importante des suppressions d'emplois que ce qui correspond aux effectifs existants. De plus, des arbitrages récents tels que le refus de choisir Metz pour le

siège de Pôle Emploi et le transfert corrélatif de la Direction régionale de l'ASSEDIC qui y était implantée, rendent nécessaire un rééquilibrage ».

Dans le texte de la motion, remplacer les mots « Metz, capitale régionale », par « Metz, capitale administrative régionale ».

EXAMEN DE LA MOTION

Interventions de : Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, M. le Maire.

Après discussion et vote la motion de Mme ZIMMERMANN et de M. LEBEAU est REJETEE :

Voix pour : 12 Mme LETY Michèle (x2), M. THIL Patrick, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam (x2), M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

Voix contre : 43 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard (x2), Mme PALLEZ Christiane (x2), M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. FONTE Antoine, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, Mme BORI Danièle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danièle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle (x2), M. THIL Patrick, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam (x2), M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

Abstention : ./.

Absents au moment du vote : 2 Mme STEMART Anne, M. JACQUAT Denis.

POINT DIVERS 3 : Subvention exceptionnelle versée à l'UNICEF suite au séisme à Haïti :

CE POINT EST TRAITE EN MEME TEMPS QUE LE POINT DIVERS 1

M. le Maire, Rapporteur, expose que le récent séisme qui a touché Haïti, d'une ampleur exceptionnelle et particulièrement meurtrier, suscite une large mobilisation tant de personnes privées que de collectivités publiques afin de soutenir les populations très durement touchées.

Il est proposé que la Ville de Metz participe à cet élan de solidarité par le vote d'une subvention de 20 000 € en faveur des victimes.

En cohérence avec les mesures proposées par l'Association des Maires de Grandes Villes de France, ces fonds seront versés à l'UNICEF, sur un compte spécial « Urgence Haïti », qui prépare actuellement une aide d'urgence afin de répondre à cette crise

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **DE VERSER** une subvention exceptionnelle de 20 000 € à l'UNICEF,
- **DE PRECISER** que ces fonds seront versés sur un compte spécial solidarité destiné à recevoir les subventions en faveur des victimes du séisme à Haïti. Ces fonds rassemblés permettront de venir au secours des personnes sinistrées dans les délais les plus rapprochés,
- **D'ORDONNER** les inscriptions budgétaires correspondantes.

Interventions de :

Après discussion et vote la motion de Mme ZIMMERMANN et de M. LEBEAU est REJETEE :

Voix pour : 12 Mme LETY Michèle (x2), M. THIL Patrick, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam (x2), M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

Voix contre : 43 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard (x2), Mme PALLEZ Christiane (x2), M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. FONTE Antoine, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle (x2), M. THIL Patrick, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam (x2), M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

Abstention : ./.

Absents au moment du vote : 2 Mme STEMART Anne, M. JACQUAT Denis.

DCM N°10-01-01 : Convention et procédures pour les études et travaux nécessaires à la suppression du passage à niveau de la Patrotte :

M. le Maire, Rapporteur, expose que le passage à niveau de Metz-Devant-les-Ponts (Patrotte), situé à l'intersection de la route de Woippy (RD 50) et de la ligne ferroviaire de ceinture de Metz, est un passage à signalisation automatique lumineuse à deux demi-barrières.

Ce passage est classé dans la liste nationale des passages à niveau jugés « préoccupants » au titre de son moment de circulation très élevé, produit des circulations ferroviaires et routières.

Le trafic ferroviaire sur la ligne concernée est, en moyenne, de 69 trains par jour circulant à vitesse maximale de 100 km/h. Le trafic routier incident est de 19 500 véhicules par jour.

Par délibération du 2 juillet 2009, le Conseil Municipal a autorisé le principe de la participation de la Ville de Metz à la finalisation des études pour la réalisation des travaux nécessaires à la suppression du passage à niveau de Metz-Devant-les-Ponts ainsi que mandaté Monsieur le Maire ou son représentant pour élaborer avec les différents partenaires une convention définissant les engagements réciproques, sur les bases rappelées dans le rapport. La convention soumise à approbation répond à ces orientations.

La voie ferrée fait partie du réseau ferré national et tout aménagement sur ce périmètre relève de la maîtrise d'ouvrage de Réseau Ferré de France. La route de Woippy est propriété du Département de la Moselle, qui consent à la Ville de Metz une autorisation d'occupation du domaine public pour y réaliser des aménagements urbains tels que trottoirs, éclairage, plantations. La Ville de Metz est par ailleurs propriétaire de la rue Nicolas JUNG dont le tracé est à modifier et de terrains concernés par l'opération. Afin de simplifier le schéma de maîtrise d'ouvrage, il a été retenu de confier la maîtrise d'ouvrage du génie civil des trémies, du pont rail et du pont route à créer à Réseau Ferré de France et de confier à la Ville de Metz celle de l'ensemble des aménagements routiers et urbains induits par la suppression du passage à niveau.

C'est ainsi que la Ville de Metz, le Département de la Moselle, l'Etat, la Société Nationale des Chemins de fer Français (SNCF) et Réseau Ferré de France (RFF) ont travaillé à l'élaboration d'une convention, précisant les modalités de financement et de réalisation des études d'avant-projet et de projet puis des travaux de dénivelation du passage à niveau de la Patrotte.

Les travaux ont été estimés, lors du passage devant le Conseil Municipal de juillet 2009, à 9 200 000 € HT sur la base des pré-études de faisabilité technique et financière pour la suppression du passage à niveau, menées par Réseau Ferré de France. Celles-ci ont été depuis lors complétées par des études de coût prévisionnel concernant des éléments inhérents au projet n'ayant pas été pris en compte (traitement des surfaces des voiries supprimées, acquisitions foncières, sondages archéologiques).

Le résultat de ces études aboutit à identifier les travaux présentant les caractéristiques suivantes :

- réalisation d'un pont-rail, d'un pont-route pour cycles, des trémies du passage sous voies,
- des aménagements routiers et urbains,
- un coût total d'opération estimé désormais à 10.033.541 € Hors Taxes, valeur 2009.

Il est précisé que dans le cadre du programme national d'intervention pour la suppression des passages à niveau préoccupants, ces opérations sont financées à hauteur de 25 % pour l'Etat, via RFF, de 25 % pour RFF, au regard du besoin de financement prévisionnel.

Par ailleurs, le Département de la Moselle participera au rétablissement des liaisons routières à hauteur de 1 400 000 € HT, valeur 2009, correspondant à environ 14% du coût prévisionnel de l'opération.

Par voie de conséquence, le financement de la Ville s'élèvera à 3 616 789 € HT, valeur 2009, correspondant aux 36 % restants environ du coût prévisionnel de l'opération.

Il est également précisé que la Ville s'adjoindra les compétences d'un assistant à maîtrise d'ouvrage et que la convention susvisée prévoit une rémunération de la Ville pour sa mission de coordonnateur et de maître d'ouvrage.

Au vu de ce qui précède, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant :

- à signer la convention susvisée ;
- à entamer toute démarche, discussion et négociation aux fins de conclure tout acte relatif au transfert de propriétés des terrains concernés par l'opération ;
- à lancer toutes les consultations de marchés, notamment de travaux, conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics, nécessaires à l'exécution de la dite convention.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la « convention relative au financement des études et de la réalisation de la suppression du passage à niveau préoccupant n°1 de la Patrotte au km 160,319 à Metz » jointe en annexe et à signer tout acte recouvrant les modalités et conditions du transfert de la maîtrise d'ouvrage, de l'entretien et de la maintenance des équipements créés,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à entamer toutes démarches, discussion et négociation aux fins de conclure tout acte relatif au transfert de propriétés des terrains concernés par l'opération,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à lancer toutes procédures, notamment sous forme de marchés publics en application des dispositions du Code des Marchés Publics liés à l'exécution de la convention et plus particulièrement sous forme d'appel d'offres pour ce qui concerne le recours à un maître d'oeuvre extérieur et sous forme de marché à procédure adaptée pour l'assistant à maîtrise d'ouvrage.
- **DE DESIGNER**, pour ce faire, outre le Maire ou son représentant, membre de droit les membres du jury prévu au a) du III de l'article 74 du Code des Marchés Publics, comme suit :

<u>TITULAIRES :</u>	<u>SUPPLEANTS :</u>
- Mme Isabelle KAUCIC	- M. René DARBOIS
- M. Jacques TRON	- Mme Huguette KNECHT
- M. Daniel PLANCHETTE	- Mme Catherine OASI-SCHAEFER
- Mme Françoise FERRARO	- M. Jean-Louis LECOCQ
- M. Christian ANTOINE	- M. Jérémy ALDRIN
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer, exécuter et procéder aux règlements des marchés correspondants ainsi qu'à signer les avenants éventuels sous réserve des dispositions de l'article 20 du Code des Marchés Publics.
- **DE PRECISER** que la Ville s'adjoindra les compétences d'un assistant à maîtrise d'ouvrage après mise en concurrence déterminée par le code des marchés publics.
- **DE PRENDRE ACTE ;**
 - du fait que la convention susvisée prévoit une rémunération de la Ville pour sa mission de coordonnateur et de maître d'ouvrage ;
 - que les crédits nécessaires à l'exécution de la présente délibération seront examinés dans le cadre des budgets primitifs des exercices concernés, les crédits pour 2010 étant inscrits au budget primitif voté lors du conseil municipal du 17 décembre 2009.

Intervention de : ./.

Explication de vote demandée par : ./.

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 52 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard (x2), Mme PALLEZ Christiane (x2), M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle (x2), M. THIL Patrick, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam (x2), M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

Voix contre : ./.

Abstention : ./.

Absents au moment du vote : 3 Mme STEMART Anne, M. JACQUAT Denis, M. MARECHAL Jacques.

DCM N°10-01-02 : Stationnement sur voirie – Création de zones bleues à titre expérimental :

M. DARBOIS, Rapporteur, expose que certains secteurs connaissent une pression accrue en termes de stationnement des pendulaires qui gênent les riverains voulant utiliser la voirie comme zone naturelle de stationnement.

Dans ce cadre, une réflexion a été engagée sur l'instauration de zones bleues dans certains secteurs dans lesquels la pression est la plus forte.

En effet, trois secteurs posent actuellement des problèmes particuliers en matière de stationnement en raison de la présence de nombreux pendulaires, d'une demande en stationnement de courte durée et d'un besoin de stationnement résidentiel.

Il est donc proposé de créer des zones bleues à titre expérimental dans les secteurs suivants :

- le bas de Queuleu (environ 365 places) ;
- le Sablon Nord (arrière gare – environ 380 places) ;
- le secteur autour de la rue de Paris (quartier des Iles – environ 300 places).

La création de zones bleues, assortie d'une mesure spécifique autorisant le stationnement gratuit des résidents, est susceptible de répondre à cette problématique au moyen d'un disque bleu européen. Il est précisé que si le principe est d'offrir à son bénéficiaire la possibilité de garer son véhicule à des conditions préférentielles dans un secteur déterminé il ne confère pour autant aucun droit de réservation d'emplacement.

La qualité de résident ne sera reconnue qu'aux seules personnes physiques remplissant cumulativement les deux conditions suivantes :

- véhicule immatriculé à l'adresse du domicile du demandeur située dans une rue intégrée dans une zone bleue ou permettant de créer le lien avec le demandeur ;
- véhicule stationné dans l'une des rues de la zone du domicile.

Les véhicules des résidents seront identifiables au moyen d'une vignette autocollante délivrée gratuitement par la Ville de Metz et devant être apposée en permanence derrière le pare-brise.

Enfin la mesure n'est octroyée qu'à raison d'un seul véhicule par foyer fiscal.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **DE CREER** à titre expérimental trois zones bleues dans les secteurs suivants :
 - Le bas de Queuleu : environ 365 places
 - Le Sablon Nord (arrière gare) : environ 380 places
 - Le secteur autour de la rue de Paris (quartier des Iles) : environ 300 places
- **D'INSTAURER** un stationnement résident gratuit dans ces zones.
- **D'OCTROYER** une vignette annuelle, à raison d'un seul véhicule par foyer fiscal, sur production d'une des pièces justifiant de la domiciliation dans une rue concernée par une zone bleue et de l'immatriculation d'un véhicule à cette même adresse ou permettant de créer le lien avec le demandeur.
- **D'AUTORISER** en conséquence le stationnement durant trois jours consécutifs au même emplacement, dans la zone du domicile du bénéficiaire.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité à signer toute pièce contractuelle ou tout document se rapportant à ces opérations et à prendre toute mesure de nature réglementaire pour instaurer les nouvelles zones de stationnement.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à adapter le dispositif au regard des résultats rencontrés lors de sa mise en place et plus particulièrement concernant la définition géographique des zones, le nombre de places concernées ainsi que l'efficacité du contrôle, les modalités d'octroi et prendre en conséquence toute mesure propre à en améliorer le fonctionnement.
- **DE PRECISER** que les crédits pour la création de ces zones bleues seront pris sur le budget de l'exercice en cours.

Interventions de : Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, M. LEBEAU Emmanuel, Mme LETY Michèle.

Explication de vote demandée par : ./.

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE

Voix pour : 53 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard (x2), Mme PALLEZ Christiane (x2), M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI

Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle (x2), M. THIL Patrick, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam (x2), M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

Voix contre : ./.

Abstention : ./.

Absents au moment du vote : 2 Mme STEMART Anne, M. JACQUAT Denis.

DCM N°10-01-03 : Stationnement sur voirie – Approbation du contrat et du cocontractant pour la gestion du stationnement payant sur voirie – définition des zones et tarification :

M. TRON, Rapporteur, expose qu'engagement fort de la Municipalité en termes de stationnement, l'ouverture du stationnement payant sur voirie à un usage résidentiel est une réponse à la difficulté pour les habitants de pouvoir stationner en centre-ville.

En effet, certains secteurs sont soumis à une pression des pendulaires qui saturent la voirie en journée avec leurs véhicules et ne permettent pas aux riverains de pouvoir stationner facilement dans leurs quartiers.

Par ailleurs, la question du stationnement doit répondre également à la nécessité d'assurer une attractivité renouvelée du commerce Messin en favorisant l'accessibilité et les possibilités de stationnement à proximité des commerces.

De ces réflexions, résulte la proposition de rééquilibrer l'offre en stationnement par les mesures suivantes :

- instauration du stationnement résident sur voirie dans certaines zones payantes,
- extension du stationnement payant sur voirie afin de limiter la présence de pendulaires et permettre aux résidents de trouver plus facilement des places.

1) Pour ce qui concerne le stationnement résident, celui-ci doit offrir à son bénéficiaire la possibilité de garer son véhicule à des conditions préférentielles dans un secteur déterminé sans conférer un droit de réservation d'emplacement.

Il est proposé également de ne pas ouvrir au stationnement résidentiel certains secteurs spécifiques où la demande en stationnement de courte durée est très forte (pour 567 places, soit 21 % des capacités totales).

La qualité de résident ne sera reconnue qu'aux seules personnes physiques remplissant l'ensemble des conditions suivantes :

- être domicilié dans l'une des huit zones de stationnement résidentiel définies par la Collectivité et stationner son véhicule dans la zone dans laquelle est situé le domicile ;
- que le véhicule soit immatriculé à l'adresse du domicile ou permettant de créer le lien avec le demandeur.

Les véhicules des résidents seront identifiables au moyen d'une carte de résident devant être apposée derrière le pare-brise.

Il est proposé de limiter à une seule le nombre de carte de résident par foyer fiscal.

2) Pour ce qui concerne l'extension du stationnement payant sur voirie, celle-ci est justifiée à la fois par la suppression importante du nombre de places depuis 2004 et par la nécessité d'accroître l'offre de stationnement dans le cadre de l'instauration du stationnement résidentiel.

L'extension proposée concerne trois quartiers (nombre de places estimées) :

- Nouvelle Ville : 82 places
- Metz Centre : 140 places
- Ancienne Ville : 332 places

C'est dans ce contexte que les discussions menées avec les concurrents admis dans le cadre de la procédure de délégation du service public du stationnement payant sur voirie ont été menées, notamment afin de maîtriser les conséquences de la mise en place du stationnement résidentiel. Il est proposé de retenir la société PARCS GFR avec laquelle un contrat d'affermage sera conclu sur la base des caractéristiques définies dans la note de motivation jointe en annexe.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

**STATIONNEMENT SUR VOIRIE – ZONES COUVERTES PAR LE
STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE ET TARIFS**

- **DE PORTER**, à l'occasion du renouvellement de la délégation de service public du stationnement payant sur les voies publiques et leurs dépendances prévue en février 2010, le nombre de places de stationnement payant de 2205 à 2759 environ par la création de 554 places supplémentaires ainsi réparties :

NOUVELLE VILLE	
Rue Barbe de Marbois	24
Rue Ernest Bastien	21
Rue Paul Michaux	26
Rue Antoine Louis	11
METZ-CENTRE	
Rue Dupont des Loges	11
Rue St Gengoulf	6
Rue Maurice Barres	30
Rue Chatillon	18
En Chandellerue	12
Rue de la gendarmerie	28
Rue Asfeld	35
ANCIENNE VILLE	
Boulevard Maginot	127
Parking boucherie St Georges	21
Quai du Rimport	31
Rue du Rabbin Elie Bloch	29
Rue de l'Etuve	45
Rue du Coffe Millet	20

Rue St Ferroy	24
Rue d'Alger	8
Rue archant	27

- **DE PRECISER** que le nombre de places payantes sur voirie devrait diminuer entre 100 et 200 unités d'ici 2013 du fait de la mise en œuvre du TCSP et de la réalisation des modes doux de déplacement afin de porter le nombre global de places de stationnement payant sur voirie à environ 2550 en centre-ville.
- **DE CREER** une tarification particulière au bénéfice des personnes pouvant justifier de leur qualité de résident comme suit :

Abonnement journalier	2 € TTC
Abonnement mensuel	25 € TTC
Abonnement trimestriel	70 € TTC
Abonnement annuel	240 TTC

- **DE CREER** huit zones dans lesquelles cette tarification spécifique sera applicable, les zones faisant l'objet du plan joint en annexe à la délibération.
- **D'OCTROYER** une carte de résident par foyer sur production des pièces justifiant de la domiciliation dans une rue à stationnement payant du secteur concerné et de l'immatriculation d'un véhicule à cette même adresse ou permettant de démontrer le lien avec le demandeur ;
- **D'AUTORISER** en conséquence le stationnement durant trois jours consécutifs au même emplacement, dans la zone du domicile du bénéficiaire,
- **DE FIXER** les tarifs du stationnement sur voirie pour les usagers horaires comme suit (en €TTC) :

TARIFICATION APPLICABLE A COMPTER DU 1er MARS 2010

ZONE A + ex C Maxi 1h	ZONE B Maxi 2h	Zone B3 Maxi 3h	Zone C (exD1) Maxi 20 mn	20 mn gratuites
10mn : 0,20€ 20mn : 0,50€ 30mn : 0,70€ 40mn : 0,90€ 50mn : 1,20€ 1h : 1,40 € - - - - - - - - -	10mn : 0,20€ 20mn : 0,40€ 30mn : 0,60€ 40mn : 0,80€ 50mn : 1,00€ 1h : 1,20€ 1h10mn : 1,40€ 1h20mn : 1,60€ 1h30mn : 1,80€ 1h40mn : 2,00€ 1h50mn : 2,20€ 2h : 2,40 € - - - - -	10mn : 0,20€ 20mn : 0,40€ 30mn : 0,60€ 40mn : 0,80€ 50mn : 1,00€ 1h : 1,20€ 1h10mn : 1,40€ 1h20mn : 1,60€ 1h30mn : 1,80€ 1h40mn : 2,00€ 1h50mn : 2,20€ 2h : 2,40 € 2h10mn : 2,60€ 2h20mn : 2,80€ 2h30mn : 3,00€ 2h40mn : 3,20€ 2h50mn : 3,40€	10 mn : 0,20€ 20 mn : 0,40€	20 mn gratuites par appui sur le bouton vert

-	-	3h : 3,60€	
---	---	------------	--

TARIFICATION APPLICABLE A COMPTEUR DU 14 AOUT 2012

ZONE A Maxi 1h	ZONE B2 Maxi 2h	Zone B3 Maxi 3h	Zone C (exD1) Maxi 20 mn	20 mn gratuites
12mn : 0,30€ 24mn : 0,60€ 36mn : 0,90€ 48mn : 1,20€ 1h : 1,50€ - - - - - - -	15mn : 0,30€ 30mn : 0,70€ 45mn : 1,00€ 1h : 1,30€ 1h15mn : 1,60€ 1h30mn : 2,00€ 1h45mn : 2,30€ 2h : 2,60€ - - - -	15mn : 0,30€ 30mn : 0,70€ 45mn : 1,00€ 1h : 1,30 € 1h15mn : 1,60€ 1h30mn : 2,00€ 1h45mn : 2,30€ 2h : 2,60€ 2h15mn : 2,90€ 2h30mn : 3,30€ 2h45mn : 3,60€ 3h : 3,90€	10 mn : 0,30€ 20 mn : 0,60€	20 mn gratuites par appui sur le bouton vert

TARIFICATION APPLICABLE A COMPTEUR DU 14 AOUT 2014

ZONE A Maxi 1h	ZONE B2 Maxi 2h	Zone B3 Maxi 3h	Zone C (exD1) Maxi 20 mn	20 mn gratuites
15mn : 0,50€ 30mn : 0,90€ 45mn : 1,40€ 1h : 1,70€ - - - - - - -	15mn : 0,40€ 30mn : 0,80€ 45mn : 1,20€ 1h : 1,50€ 1h15mn : 1,90€ 1h30mn : 2,30€ 1h45mn : 2,70€ 2h : 3,00€ - - - -	15mn : 0,40€ 30mn : 0,80€ 45mn : 1,20€ 1h : 1,50€ 1h15mn : 1,90€ 1h30mn : 2,30€ 1h45mn : 2,70€ 2h : 3,00€ 2h15mn : 3,40€ 2h30mn : 3,80€ 2h45mn : 4,20€ 3h : 4,50€	10 mn : 0,30€ 20 mn : 0,60€	20 mn gratuites par appui sur le bouton vert

- **DE RENVOYER** à la compétence de Monsieur le Maire ou son représentant le soin de prendre, dans le cadre de ses pouvoirs de police, les arrêtés d'application de la présente délibération.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à modifier le nombre de places de stationnement payant sur voirie et plus particulièrement prendre, par voie de mesure réglementaire, toute mesure nécessaire à l'évolution du nombre de ces places du fait de la réalisation des travaux du TCSP et des aménagements liés à l'écomobilité.
- **DE PRECISER** que les dépenses liées à la mise en place de la signalisation verticale et horizontale ainsi qu'à la gestion des abonnés résidants relève du contrat de délégation de service public du stationnement payant sur voirie.

APPROBATION DU CONTRAT ET DU COCONTRACTANT POUR LA GESTION DU STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE

- **DE CONFIER**, dans le cadre d'un contrat de délégation de service public, l'exploitation relative au stationnement payant sur voirie à la société PARCS GFR ;
- **D'APPROUVER** le contrat de délégation de service public et ses annexes ainsi que le modèle de contrat d'abonnement qui fixent les conditions dans lesquelles le service public doit être assuré aux usagers ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents contractuels se rapportant à cette délégation et à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de ce contrat qui comporte notamment les éléments suivants :
 - la durée du contrat est fixée à 6 ans à compter du 14 février 2010 ;
 - 3 personnes sont affectées au service : 1 responsable régional à temps partiel et 2 personnes à temps plein ;
 - un local est dédié aux questions du stationnement et plus particulièrement à la délivrance des cartes pour les abonnés résidents selon les horaires d'ouverture suivants : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 et le samedi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 15h00 ;
 - les horodateurs en place sont maintenus (et entretenus) jusqu'à l'échéance du contrat et les nouveaux horodateurs (au nombre de 27) seront équipés de kit solaire ;
 - les solutions de services offertes aux autres catégories d'usagers (commerçants, professions médicales, extension de la gratuité à partir de 18 heures et tarifs spécifiques pour les véhicules peu polluants) sont déconseillées afin de ne pas créer des modalités de gestion trop complexes et longues en termes de temps de contrôle ;
 - mise en place d'un plan de maintenance permettant une remise à niveau permanente de la signalisation horizontale et verticale ;
 - la mise en place d'un tarif résident à 25€TTC par mois porté en moyenne à 20€TTC si l'abonnement est souscrit sur l'année ;
 - l'identification de 8 zones de stationnement ouvertes aux usagers résidents habitant dans la zone concernée par le stationnement de leur véhicule et la limitation de zones exclues du dispositif afin de laisser des zones de rotation « pures » pour permettre un accès à des équipements particuliers ou aux commerces de proximité ;
 - un tarif horaire permettant d'assurer une convergence avec les tarifs des parkings en ouvrage afin d'inciter les usagers qui veulent stationner sur une période de moyenne durée à utiliser les parkings en ouvrage et laisser les places rotatives de courte durée libres ;
 - un niveau de redevances mixant une redevance fixe et une redevance variable qui garantit la collectivité contre les aléas des variations des recettes du stationnement sur voirie ;

- la détermination d'un niveau de provisions pour gros entretien renouvellement qui garantit la qualité du service tout au long de l'exécution du contrat à hauteur de 35.000 € Hors Taxes par an ;
- un montant de travaux pour l'extension du stationnement sur voirie de 332 000 € HT avec une période de réalisation des travaux pour l'instauration du tarif résidentiel et de l'extension de la zone de stationnement payant de 12 semaines permettant d'envisager une mise en place au printemps 2010.
- **D'ACCEPTER** que la société Mobile City soit subdélégataire à titre partiel dans le cadre de l'exécution du contrat de délégation de service public pour ce qui concerne la mise en place du paiement par téléphonie mobile.
- **DE RENVOYER** à Monsieur le Maire ou son représentant le soin de prendre, dans le cadre de ses pouvoirs de police, les arrêtés d'application de la présente délibération ainsi que toute mesure liée à l'évolution du nombre de places de stationnement sur voirie ou propre à en améliorer le fonctionnement.

AMENDEMENT N°1

AMENDEMENT A LA DCM N°10-01-03

DE L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL

INTITULE : Stationnement sur voirie et tarification

SEANCE DU 28 JANVIER 2010

AMENDEMENT DEPOSE PAR : Madame ZIMMERMANN, Monsieur LEBEAU, Madame COLIN-OESTERLE, Monsieur ANTOINE, Madame NICOLAS, Monsieur JACQUAT, Madame QUILLLOT.

MOTIFS DE L'AMENDEMENT :

Aujourd'hui, bon nombre de places de stationnement gratuites sont certes occupées par des pendulaires qui gênent les riverains et les possibilités de stationnement à proximité des commerces. Dans un contexte difficile où la crise économique fait rage, le climat n'est absolument pas propice à la suppression de 554 places de stationnement gratuit. Cette crise touche en priorité les Messins les plus vulnérables qui seront pénalisés en premier par la nécessité de payer au mieux un abonnement annuel de 240 euros pour pouvoir se stationner là où c'était gratuit aujourd'hui.

C'est pourquoi, il est proposé d'étendre les zones bleues à titre expérimental en lieu et place de la création des 554 places de stationnement payant et d'y inclure le quartier des Isles. La création de ces nouvelles zones bleues sera assortie d'une mesure spécifique autorisant le stationnement gratuit des résidents et est susceptible de répondre à cette problématique au moyen d'un disque bleu européen. De manière similaire au rapport 02 de ce conseil municipal.

TEXTE DE L'AMENDEMENT :

Compléter le rapport par la phrase suivante:

« Compte tenu des difficultés économiques auxquelles nos concitoyens sont confrontés, les extensions du stationnement public prévues par la présente motion en y incluant le quartier

des Isles sont remplacées jusqu'à la mise en service du TCSP par l'intégration des emprises concernées dans la zone bleue».

AMENDEMENT N°2

AMENDEMENT A LA DCM N°10-01-03

DE L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL

INTITULE : Stationnement sur voirie et tarification

SEANCE DU 28 JANVIER 2010

AMENDEMENT DEPOSE PAR : Madame ZIMMERMANN, Monsieur LEBEAU, Madame COLIN-OESTERLE, Monsieur ANTOINE, Madame NICOLAS, Monsieur JACQUAT, Madame QUILLOT.

MOTIFS DE L'AMENDEMENT :

Dans un contexte difficile où la crise économique a des conséquences importantes sur l'emploi dans notre région, le climat n'est absolument pas propice à l'augmentation du tarif du prix du stationnement en voirie. Cette crise touche en priorité nos concitoyens les plus vulnérables qui seront pénalisés en premier par la nécessité de payer plus cher leur stationnement en voirie. L'augmentation proposée est de l'ordre de 20% alors que l'évolution de l'inflation depuis 2002 est de 12,6%. Cette hausse va nuire également à l'activité commerciale. En effet, bon nombre de nos concitoyens préfèrent se rendre dans les zones commerciales de périphérie pour éviter de payer le stationnement. Cette mesure n'est absolument pas souhaitée par le monde socio-économique messin.

C'est pourquoi, il est proposé de maintenir les tarifs existants jusqu'à la mise en place du TCSP. Soit 1 euro l'heure pour la zone B et 1,20 € pour la zone A.

TEXTE DE L'AMENDEMENT :

Compléter le rapport par la phrase suivante :

« Compte tenu des difficultés économiques auxquelles nos concitoyens sont confrontés, l'entrée en vigueur des augmentations de tarifs fixées par la présente motion n'interviendra qu'à compter de la mise en service du TCSP ».

Interventions de : Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, M. LEBEAU Emmanuel, M. ALDRIN Jérémy, M. JEAN Thierry, M. le Maire

Suspension de séance de 19 H 38 à 19 H 51.

Explication de vote demandée par : ./.

Après en avoir délibéré, les motions 1 et 2 sont : REJETEES.

Voix pour : 12 Mme LETY Michèle (x2), M. THIL Patrick, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam (x2), M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

Voix contre : 43 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard (x2), Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI

Marielle, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène.

Abstention : ./.

Absents au moment du vote : 2 Mme STEMART Anne, M. JACQUAT Denis.

M. le Maire propose de voter sur la délibération initiale.

Intervention de : ./.

Explication de vote demandée par : ./.

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 41 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard (x2), Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène.

Voix contre : ./.

Abstentions : 12 Mme LETY Michèle (x2), M. THIL Patrick, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam (x2), M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

Absents au moment du vote : 2 Mme STEMART Anne, M. JACQUAT Denis.

DCM N°10-01-04 : Réalisation de divers aménagements de sécurité routière et d'accessibilité :

M. LECOCQ, Rapporteur, expose qu'afin d'améliorer les conditions de sécurité des différentes catégories d'usagers, il est proposé de réaliser divers aménagements légers d'accessibilité et de sécurité routière pour un montant total de 356.990 € TTC selon le détail ci-dessous :

1. Aménagements divers et de sécurité :

- Modification du profil de voirie du Chemin sous les Vignes. 78.120 € TTC

Cet aménagement permet d'assurer une continuité de cheminement pour les piétons, en réduisant la largeur de chaussée afin de limiter les vitesses pratiquées.

2. Mise en accessibilité de la voirie :

Conformément au décret du 21 décembre 2006 relatif à l'accessibilité de la voirie et des espaces publics, un diagnostic de l'ensemble des voies communales a été réalisé et débouchera sur un « plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics ».

Les aménagements proposés s'inscrivent dans cette démarche.

- Abaissements de trottoirs et équipements tactiles au niveau des passages piétons. 117.170 € TTC

Ces équipements assurent aux personnes à mobilité réduite et malvoyantes des conditions de déplacements optimales.

Il s'agit de réaliser une vingtaine d'équipements (abaissements de bordures et bandes podotactiles au niveau des passages piétons).

- Travaux d'accompagnement des aménagements d'arrêts bus pour les personnes à mobilité réduite. 23.430 € TTC

3. Sécurité routière :

- Mise en conformité de ralentisseurs : 39.060 € TTC
- Plan local de sécurité routière : Challenge piétons. 25.000 € TTC
- Aménagements légers de sécurité à définir selon besoins en 2010 : 42.960 € TTC
- Travaux d'accompagnement des opérations de gros entretien de voirie : 31.250 € TTC

Il s'agit d'un ensemble d'aménagements légers répartis sur tous les quartiers à financer au moyen des crédits inscrits au budget.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **DE PROCEDER** aux divers aménagements de voirie et de sécurité énumérés ci-dessous, associés aux actions de communication au plan local :

1. Aménagements divers et de sécurité :

- Modification du profil de voirie du Chemin sous les Vignes 78.120 € TTC

2. Mise en accessibilité de la voirie :

- Abaissements de trottoirs et équipements tactiles au niveau des passages piétons 117.170 € TTC
- Travaux d'accompagnement des aménagements

- | | |
|---|--------------|
| d'arrêt bus (P.M.R.) | 23.430 € TTC |
| 3. <u>Sécurité routière :</u> | |
| - Mise en conformité des ralentisseurs | 39.060 € TTC |
| - Plan local de sécurité routière | 25.000 € TTC |
| - Aménagements légers de sécurité | 42.960 € TTC |
| - Travaux d'accompagnement des opérations de gros entretien de voirie | 31.250 € TTC |
- **D'ACCEPTER** les devis concluant à une dépense globale de 356.990 € TTC à financer au moyen des crédits inscrits au budget de l'exercice en cours,
 - **DE CONFIER** la réalisation des travaux aux entreprises et fournisseurs titulaires des marchés en cours applicables pour ce type de prestations,
 - **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ces opérations,
 - **DE SOLLICITER** toutes les subventions auxquelles la Ville de Metz peut prétendre,

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Intervention de : ./.

Explication de vote demandée par : ./.

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 53 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard (x2), Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle (x2), M. THIL Patrick, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam (x2), M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

Voix contre : ./.

Abstention : ./.

Absents au moment du vote : 2 Mme STEMART Anne, M. JACQUAT Denis.

DCM N°10-01-05 : Maintenance de la voirie publique et restauration des remparts, soutènements, ouvrages d'Art et murs de quais – Programme 2010 :

M. TRON, Rapporteur, expose que dans le cadre du programme d'investissement 2010, il est proposé :

- Une campagne de maintenance de la voirie publique, d'un montant de 1 935 000 € TTC, décomposés comme suit et selon le détail ci-annexé :

- Rénovation des tapis routiers	1 500 000 €	
- Gros entretien de voirie en régie	<u>360 000 €</u>	1 860 000 €
- Opérations liées à des interventions de concessionnaires	<u>75 000 €</u>	1 935 000 €

- Un parachèvement en amont de la rue de la Baronète **150 000 €**

- La réalisation de travaux de restauration des remparts, soutènements, ouvrages d'art et murs de quais pour un montant global de 317 170 € TTC, décomposés comme suit et selon le détail ci-annexé :

- Restauration des soutènements, perrés et remparts Vauban	117 170 €	
- Restauration des ouvrages d'art et murs de quais	<u>200 000 €</u>	317 170 €

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de décider la réalisation des travaux précités,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à engager les procédures de consultation des entreprises, conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics,
- de prendre acte du linéaire de voirie municipale qui s'établit à 278 419
mètres au 1er janvier 2010,
- de solliciter les subventions auxquelles la Ville peut prétendre

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **DE DECIDER** la réalisation de ces opérations dont le financement est assuré au Programme d'Investissement 2010,
- **DE RECOURIR**, pour ce faire, à des consultations menées conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics,
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité de préparer, d'engager ou de prendre toute décision, en sa qualité de représentant du pouvoir adjudicateur, pour mener à bien les procédures de marchés publics menées par voie d'appels d'offres ouverts en vue des opérations de maintenance de voirie publique et de procédure adaptée en vue des opérations de restauration des ouvrages d'art, murs de quais et remparts,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document contractuel se rapportant à ces opérations, ainsi que le ou les avenants éventuels,

conformément à l'article 20 du Code des Marchés Publics, dans le cadre des dispositions de la loi du 8 février 1995 et dans les limites des crédits alloués,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à exécuter les marchés et les pièces contractuelles s'y rapportant et à procéder au paiement des sommes correspondantes,
- **DE PRENDRE** acte du linéaire de voirie municipale qui s'établit à 278 419 mètres au 1er janvier 2010,
- **DE SOLLICITER** les subventions auxquelles la Ville peut prétendre,
- **D'ORDONNER** les inscriptions budgétaires dans le cadre du budget de l'exercice en cours.

Intervention de : ./.

Explication de vote demandée par : ./.

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 53 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard (x2), Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle (x2), M. THIL Patrick, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam (x2), M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

Voix contre : ./.

Abstention : ./.

Absents au moment du vote : 2 Mme STEMART Anne, M. JACQUAT Denis.

DCM N°10-01-06 : Réseau d'éclairage public – Programme 2010 :

M. TRON, Rapporteur, expose que dans le cadre du programme d'investissement 2010, il est proposé une campagne d'intervention sur le réseau d'éclairage public pour un coût de 2 000 000 € TTC décomposé comme suit et détaillé en annexe :

- | | |
|---|-------------|
| - Maintenance courante | 400 000 € |
| - Effacement des réseaux aériens | 100 000 € |
| - Rénovation du réseau, mise en conformité, maîtrise de l'énergie | 1 500 000 € |

Certaines de ces opérations sont susceptibles de bénéficier d'une contribution de l'UEM ou des autres occupants du domaine public dans le cadre de conventions définissant les modalités techniques et financières de leur règlement à la Ville.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de décider la réalisation des travaux précités pour un montant global estimé à 2 000 000 € TTC, à financer au moyen des crédits inscrits au programme d'investissement,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à engager les procédures de consultation des entreprises par appels d'offres, pour l'exécution des travaux et les commandes de fournitures ou prestations spécialisées, conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics,

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **DE DECIDER** la réalisation de ce programme,
- **DE RECOURIR**, pour ce faire, à une consultation menée conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics,
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité de préparer, d'engager ou de prendre toute décision, en sa qualité de représentant du pouvoir adjudicateur, pour mener à bien la procédure de marché public menée par voie d'appels d'offres ouverts en vue de la réalisation de l'opération susvisée,
- **DE RENVOYER** à la Commission des Appels d'Offres, seule compétente, le soin de désigner l'attributaire des marchés correspondants,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces contractuelles se rapportant à ces travaux, notamment les marchés après attribution par la Commission d'Appels d'Offres, ainsi que le ou les avenants éventuels conformément à l'article 20 du Code des Marchés Publics, dans le cadre des dispositions de la loi du 8 février 1995 et dans les limites des crédits alloués,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à exécuter les marchés et les pièces contractuelles s'y rapportant et à procéder au paiement des sommes correspondantes,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer, le cas échéant, toutes conventions techniques ou financières, relatives à l'insertion des ouvrages aériens dans leur environnement, passées entre la Ville de Metz, l'UEM ou les autres occupants du domaine public,
- **DE CONFIER** l'inspection détaillée des équipements d'éclairage public au bureau de contrôle agréé et l'exécution des travaux aux entreprises qui seront titulaires de ces prestations,
- **DE SOLLICITER** les subventions auxquelles la Ville peut prétendre,

- **D'ORDONNER** les inscriptions budgétaires dans le cadre du budget de l'exercice en cours.

Interventions de : M. KOENIG Sébastien, M. ALDRIN Jérémy, M. LEBEAU Emmanuel, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, M. DARBOIS René.

Explication de vote demandée par : ./.

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 53 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard (x2), Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle (x2), M. THIL Patrick, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam (x2), M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

Voix contre : ./.

Abstention : ./.

Absents au moment du vote : 2 Mme STEMART Anne, M. JACQUAT Denis.

DCM N°10-01-07 : Programme d'Investissement 2010 dans les équipements sportifs :

M. BELHADDAD, Rapporteur, expose que les équipements sportifs constituent pour la ville un indispensable patrimoine mis au service de sa population, du bien-être de celle-ci, de sa santé, de l'éducation de ses enfants et jeunes, de la mixité sociale. Ils contribuent au rayonnement de la ville et à l'animation locale par les événements sportifs, parfois d'envergure, qu'ils permettent et souvent suscitent.

Ces équipements sont des leviers particulièrement efficaces de la politique sportive conduite en lien avec le milieu associatif messin sur le territoire communal ; ils sont le support nécessaire d'une pratique sportive diversifiée, répondant à des aspirations et des besoins multiples (compétition, loisir, maintien en forme, convivialité, ...), et ouverte à tous les types de publics.

Du bon niveau de qualité de ces équipements dépend la qualité de l'accueil des adeptes des nombreuses disciplines sportives pouvant être pratiquées à METZ ; il est primordial de veiller à leur bonne maintenance, à leur entretien régulier, à la mise à niveau périodique des matériels qu'ils contiennent.

La bonne adaptation des installations aux besoins des habitants est donc une préoccupation permanente, qu'il s'agisse de la création de nouvelles structures venant enrichir l'offre en espaces sportifs (le gymnase de la Grange-au-Bois sera achevé et livré en 2010) ou de l'évolution des équipements existants.

Cette volonté d'offrir aux messins des équipements sportifs agréables et fonctionnels est inscrite dans le Programme d'Investissement 2010 concernant les travaux neufs et d'entretien sur les équipements sportifs, dans le cadre duquel il est prévu d'intervenir sur les installations suivantes pour un montant de 1 535 510 €.

I) TRAVAUX D'ENTRETIEN ET D'AMELIORATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES COUVERTES : 274 180 €

- Gymnase Périgueux : réfection de la toiture 109 360 €
- Gymnase Avenue de Lyon : remplacement du sol sportif 47 650 €
- Tranche annuelle d'entretien 117 170 €

II) TRAVAUX D'ENTRETIEN ET D'AMELIORATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS DE PLEIN AIR : 872 570 €

- Union Lorraine de Plantières :
mise aux normes et extension des vestiaires 406 200 €
- Complexe sportif des Hauts de Blémont :
Réhabilitation des vestiaires football 150 000 €
- Bassin de la Pucelle : travaux divers 11 720 €
- Quartier de la Grange-aux-Bois :
Création d'un mini terrain de futsal 70 300 €
- Tranche annuelle d'entretien (stades) 156 230 €
- Tranche annuelle d'entretien (tennis) 78 120 €

III) ENTRETIEN ET AMELIORATION DES PISCINES : 339 540 €

- Piscine Olympique : 122 640 €
remplacement du carrelage (101 550 €)
remplacement de la sonorisation (21 090 €)
- Piscine de Belletanche : 78 900 €
Travaux sur reprises hydrauliques de goulottes (24 220 €)
Mise aux normes des douches (54 680 €)
- Tranche annuelle d'entretien 138 000 €

IV) RENOUVELLEMENT DE MATERIEL SPORTIF ET TECHNIQUE : 49 220 €

- Tranche annuelle divers gymnases : 39 060 €
- Mise aux normes de panneaux de basket : 10 160 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver ce programme de travaux et d'investissements à financer au moyen des crédits inscrits au Programme d'Investissement 2010,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document contractuel se rapportant à la présente délibération.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **DE DECIDER** la réalisation des opérations suivantes pour un montant de 1 535 510 € :

I) TRAVAUX D'ENTRETIEN ET D'AMELIORATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES COUVERTES : 274 180 €

- Gymnase Périgueux : réfection de la toiture 109 360 €
- Gymnase Avenue de Lyon : remplacement du sol sportif 47 650 €
- Tranche annuelle d'entretien 117 170 €

II) TRAVAUX D'ENTRETIEN ET D'AMELIORATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS DE PLEIN AIR : 872 570 €

- Union Lorraine de Plantières :
mise aux normes et extension des vestiaires 406 200 €
- Complexe sportif des Hauts de Blémont :
Réhabilitation des vestiaires football 150 000 €
- Bassin de la Pucelle : travaux divers 11 720 €
- Quartier de la Grange-aux-Bois :
Création d'un mini terrain de futsal 70 300 €
- Tranche annuelle d'entretien (stades) 156 230 €
- Tranche annuelle d'entretien (tennis) 78 120 €

III) ENTRETIEN ET AMELIORATION DES PISCINES : 339 540 €

- Piscine Olympique : 122 640 €
remplacement du carrelage (101 550 €)
remplacement de la sonorisation (21 090 €)
- Piscine de Belletanche : 78 900 €
Travaux sur reprises hydrauliques de goulottes (24 220 €)
Mise aux normes des douches (54 680 €)
- Tranche annuelle d'entretien 138 000 €

IV) RENOUVELLEMENT DE MATERIEL SPORTIF ET TECHNIQUE: 49 220 €

- Tranche annuelle divers gymnases : 39 060 €
- Mise aux normes de panneaux de basket : 10 160 €
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité de préparer et d'engager la procédure de marché public par voie d'appels d'offres ou le cas échéant

sous la forme de procédure adaptée, pour l'exécution des travaux, conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics ;

- **DE RENVOYER** à la Commission d'Appels d'Offres le soin de désigner l'attributaire du ou des marchés, le cas échéant ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce contractuelle se rapportant à ces opérations et notamment les marchés s'y rapportant ainsi que les avenants éventuels dans la limite des crédits votés au budget et dans les conditions prévues à l'article 20 du Code de Marchés Publics, à exécuter les marchés et à procéder au paiement des sommes correspondantes ;
- **DE SOLLICITER** les subventions auxquelles la Ville peut prétendre.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Intervention de : ./.

Explication de vote demandée par : ./.

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 53 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard (x2), Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle (x2), M. THIL Patrick, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam (x2), M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

Voix contre : ./.

Abstention : ./.

Absents au moment du vote : 2 Mme STEMART Anne, M. JACQUAT Denis.

DCM N°10-01-08 : Bilan de clôture des ZAC :

M. LIOGER, Rapporteur, expose que par délibération du 27 novembre 2008, prenant en compte l'échéance des traités de concession des ZAC Grange-aux-Bois, Hauts de Queuleu et Sébastopol, la Ville a décidé de reprendre la gestion de ces opérations en régie à compter du 1er janvier 2009.

Il convenait donc que la SAREMM, concessionnaire jusqu'à cette date, remette à la Ville les bilans de clôture correspondants.

Ces bilans font apparaître les éléments suivants :

Etat de réalisation			Restant à réaliser (engagement concessions SAREMM)			Récapitulatif	
	Dépenses	Recettes	Solde	Dépenses	Recettes	Solde	
Granges-aux-Bois	43 696 095	45 679 410	1 983 354	50 844	51 809,84	965	1 984 280,00
Hauts de Queuleu	15 190 529	17 742 896	2 552 367	10 177	255 304	245 127	2 797 495,45
Sébastopol	12 797 183	15 362 450	2 565 267	91 136,85	20 010	- 71 126,85	2 494 140,80

Ces trois opérations présentent donc chacune un solde positif qui sera reversé au budget annexe des zones, ne participant pas au budget général de la Ville.

Ces soldes permettront la poursuite des opérations, en particulier les travaux d'infrastructure à réaliser ou à parachever, soit environ 2,5 M d'€ (à partir du 1^{er} janvier 2009).

Il est rappelé que la Ville a participé à hauteur de 11 560 000 € à ces opérations concédées.

Les résultats nets de ces zones ne seront donc définitivement connus qu'à l'achèvement de ces opérations poursuivies aujourd'hui en régie.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

**APPROBATION DU BILAN DE CLÔTURE DE LA CONCESSION
D'AMENAGEMENT DE LA ZAC DE LA GRANGE AUX BOIS.**

- **D'APPROUVER** le protocole de clôture de la ZAC Grange aux Bois,
- **D'ACTER** la substitution de la ville de Metz dans tous les droits et obligations de la SAREMM,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire de la Ville de Metz ou son représentant à signer le protocole de clôture valant quitus ainsi que toutes les pièces s'y rapportant,
- **D'ORDONNER** les inscriptions budgétaires correspondantes sur le budget annexe des zones.

**APPROBATION DU BILAN DE CLÔTURE DE LA CONCESSION
D'AMENAGEMENT DE LA ZAC DES HAUTS DE QUEULEU.**

- **D'APPROUVER** le protocole de clôture de la ZAC des Hauts de Queuleu,
- **D'ACTER** la substitution de la ville de Metz dans tous les droits et obligations de la SAREMM,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire de la Ville de Metz ou son représentant à signer le protocole de clôture valant quitus ainsi que toutes les pièces s'y rapportant,
- **D'ORDONNER** les inscriptions budgétaires correspondantes sur le budget annexe des zones.

**APPROBATION DU BILAN DE CLÔTURE DE LA CONCESSION
D'AMENAGEMENT DE LA ZAC SEBASTOPOL.**

- **D'APPROUVER** le protocole de clôture de la ZAC Sébastopol,
- **D'ACTER** la substitution de la ville de Metz dans tous les droits et obligations de la SAREMM,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire de la Ville de Metz ou son représentant à signer le protocole de clôture valant quitus ainsi que toutes les pièces s'y rapportant,
- **D'ORDONNER** les inscriptions budgétaires correspondantes sur le budget annexe des zones.

Intervention de : ./.

Explication de vote demandée par : ./.

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 53 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard (x2), Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle (x2), M. THIL Patrick, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam (x2), M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

Voix contre : ./.

Abstention : ./.

Absents au moment du vote : 2 Mme STEMART Anne, M. JACQUAT Denis.

DCM N°10-01-09 : Approbation du programme annuel de travaux des ZAC des Hauts de Queuleu, Sébastopol et Grange-aux-Bois :

M. KRAUSENER, Rapporteur, expose que depuis le 1er janvier 2009, l'achèvement de l'aménagement des ZAC des Hauts de Queuleu, Sébastopol et Grange-aux-Bois est réalisé en régie.

Le programme annuel 2010 des travaux est le suivant :

- ZAC des Hauts de Queuleu : le parachèvement des rues de Comte Emmery et Fort de Queuleu pour un montant estimé à 150 000 € TTC,
- ZAC Sébastopol : parachèvement des rues Villers, Colombey et Sébastopol ; raccordement du cheminement Colombey-Parc Gloucester ; ainsi que l'accès commun à l'OPH et PALM pour un montant estimé à 500 000 € TTC,
- ZAC de la Grange-aux-Bois : parachèvement de la rue de la Baronète ; coulée verte entre les rues Rose Gonthier et Baronète ; mise aux normes d'accessibilité pour les PMR et les vélos de la passerelle sur la RN 431 ainsi que l'extension de la desserte en réseau électrique des rues de la Passotte et du Pré Chaudron en vue de la commercialisation des terrains, pour un montant estimé à 800 000 € TTC .

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

D'APPROUVER le programme de travaux dans la ZAC des Hauts de Queuleu, la ZAC Sébastopol et la ZAC de la Grange-aux-Bois.

D'ORDONNER les inscriptions budgétaires correspondantes sur le Budget Annexe des Zones,

D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à lancer les procédures de passation des marchés adéquates, à signer les marchés et leurs avenants éventuels.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

**ZAC DES HAUTS DE QUEULEU,
APPROBATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX.**

- **D'APPROUVER** le programme de travaux 2010 dans la ZAC des Hauts de Queuleu pour un montant estimé à 150 000 € TTC portant notamment sur le parachèvement des rues Comte Emmery, Fort de Queuleu,
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité de préparer, d'engager et de prendre toute décision, en sa qualité de représentant du pouvoir adjudicateur, pour mener à bien la procédure de marché public par voie de procédure adaptée en vue de la réalisation des travaux,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire et son représentant à signer toute pièce contractuelle se rapportant à ces travaux, notamment les marchés, ainsi que le ou les avenants éventuels, conformément à l'article 20 du Code des Marchés Publics, dans le cadre des dispositions de la loi du 8 février 1995 et dans les limites des crédits alloués,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à exécuter les marchés et les pièces contractuelles s'y rapportant et à procéder au paiement des sommes correspondantes,
- **DE SOLLICITER** les subventions auxquelles la Ville peut prétendre,
- **D'ORDONNER** les inscriptions budgétaires correspondantes sur le budget annexe des zones.

ZAC SEBASTOPOL, APPROBATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX.

- **D'APPROUVER** le programme de travaux 2010 dans la ZAC Sébastopol pour un montant estimé à 500 000 € TTC portant notamment sur le parachèvement des rues Villers, Colombey et Sébastopol, le raccordement du cheminement Colombey-Parc Gloucester ; ainsi que l'accès commun à l'OPH et PALM,
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité de préparer, d'engager et de prendre toute décision, en sa qualité de représentant du pouvoir adjudicateur, pour mener à bien la procédure de marché public par voie de procédure adaptée en vue de la réalisation des travaux
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire et son représentant à signer toute pièce contractuelle se rapportant à ces travaux, notamment les marchés, ainsi que le ou les avenants éventuels, conformément à l'article 20 du Code des Marchés Publics, dans le cadre des dispositions de la loi du 8 février 1995 et dans les limites des crédits alloués,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à exécuter les marchés et les pièces contractuelles s'y rapportant et à procéder au paiement des sommes correspondantes,
- **DE SOLLICITER** les subventions auxquelles la Ville peut prétendre,
- **D'ORDONNER** les inscriptions budgétaires correspondantes sur le budget annexe des zones.

ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ DE LA GRANGE-AUX-BOIS APPROBATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX.

- **D'APPROUVER** le programme de travaux 2010 dans la ZAC de la Grange aux Bois pour un montant estimé à 800 000 € TTC portant notamment sur le parachèvement de la rue de la Baronète et la coulée verte entre les rues Rose Gonthier et Baronète, la mise aux normes d'accessibilité pour les PMR et les vélos de la passerelle sur la RN 431 ainsi que l'extension de la desserte en réseau électrique des rues de la Passotte et du Pré Chaudron en vue de la commercialisation des terrains.
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité de préparer, d'engager et de prendre toute décision, en sa qualité de représentant du pouvoir adjudicateur, pour mener à bien la procédure de marché public par voie de procédure adaptée en vue de la réalisation de l'opération susvisée,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire et son représentant à signer toute pièce contractuelle se rapportant à ces travaux, notamment les marchés, ainsi que le ou les

avenants éventuels, conformément à l'article 20 du Code des Marchés Publics, dans le cadre des dispositions de la loi du 8 février 1995 et dans les limites des crédits alloués,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à exécuter les marchés et les pièces contractuelles s'y rapportant et à procéder au paiement des sommes correspondantes,
- **DE SOLLICITER** les subventions auxquelles la Ville peut prétendre,
- **D'ORDONNER** les inscriptions budgétaires correspondantes sur le budget annexe des zones.

Intervention de : ./.

Explication de vote demandée par : ./.

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE

Voix pour : 53 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard (x2), Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle (x2), M. THIL Patrick, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam (x2), M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

Voix contre : ./.

Abstention : ./.

Absents au moment du vote : 2 Mme STEMART Anne, M. JACQUAT Denis.

DCM N°10-01-10 : Cession d'un terrain communal dans la ZAC des Hauts de Queuleu :

M. MARTALIE, Rapporteur, expose que par délibération du 27 novembre 2008, le Conseil Municipal décidait, au terme du traité de concession Ville de Metz/SAREMM, d'approuver le bilan financier prévisionnel de la ZAC des Hauts de Queuleu et de reprendre en régie à compter du 1er janvier 2009 l'achèvement de la réalisation des travaux d'aménagement et de la commercialisation des terrains de ladite zone.

Dans cette optique, il est proposé de céder à la SCI La Garenne de Sèvres, dans la perspective de l'installation de la Délégation Régionale de l'ANFA (Association Nationale pour la Formation Automobile) et du Centre de Formation du GNFA (Groupement National pour la Formation Automobile), un terrain de 35 a 66 ca au prix de 46 € HT le m², soit un montant total de 196 187,06 € TTC.

Le Centre précité est destiné à la formation continue des professionnels de l'automobile du GNFA. Il couvrira le Grand Est. L'effectif prévu sur le site sera de 20 à 25 personnes.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **DE CEDER** à la SCI La Garenne de Sèvres– 41-49, rue de la Garenne – 92313 SEVRES Cedex ou à toute personne physique ou morale se substituant à elle, selon le cahier des charges réglementant la ZAC des Hauts de Queuleu, le terrain communal cadastré sous :

BAN DE BORNAY

Section CP – n° 240 – 35 a 66 ca

dans la perspective de l'installation de la Délégation Régionale de l'ANFA (Association Nationale pour la Formation Automobile) et du Centre de Formation du GNFA (Groupement National pour la Formation Automobile) ;

- **DE PROCEDER** à l'établissement et à la signature d'un compromis de vente permettant à la SCI La Garenne de Sèvres d'entreprendre toutes les actions nécessaires au lancement de son projet ;
- **DE REALISER** cette opération foncière au prix de 46 € HT le m², soit un montant total de 196 187,06 € TTC, ce prix étant payable au comptant à la signature de l'acte authentique de vente ;
- **DE LAISSER** à la charge de l'acquéreur tous les frais d'acte, droits et honoraires de notaire ;
- **D'ENCAISSER** la recette au chapitre 70 et à l'article 7015 service 34 du budget de l'exercice concerné ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à régler les détails de l'opération et à signer tous documents y afférents.

Interventions de : M. LIOGER Richard, M. JEAN Thierry.

Explication de vote demandée par : ./.

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 53 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard (x2), Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle (x2), M. THIL Patrick, M.

ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam (x2), M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

Voix contre : ./.

Abstention : ./.

Absents au moment du vote : 2 Mme STEMART Anne, M. JACQUAT Denis.

DCM N°10-01-11 : Inscription au Budget annexe (34) des opérations d'aménagement Charles Le Payen et Hauts de Vallières :

Mme SALLUSTI, Rapporteur, expose qu'au regard des dispositions de l'article L 300-1 du Code de l'Urbanisme, les projets de requalification urbaine du site « Charles le Payen » ainsi que l'urbanisation du Haut de Vallières peuvent pleinement être qualifiés d'opérations d'aménagement. Ces dernières seront d'ailleurs assujetties à la TVA.

L'état d'avancement de ces projets permet d'envisager en 2010, l'entrée dans une phase opérationnelle du site Charles le Payen avec à la clé la construction de 200 logements.

Le site des Hauts de Vallières avait fait, quant à lui, l'objet d'études pré-opérationnelles en vue de l'urbanisation de 57 hectares La nouvelle municipalité, considérant les spécificités du site et notamment son accessibilité en terme de déplacements automobiles et de transports en commun, a décidé d'en limiter l'urbanisation à une petite partie, représentant 6,5 hectares.

Ces opérations ont fait l'objet de concertation et de réunions publiques.

Gérées en régie par la Ville de Metz, il convient désormais d'inscrire ces opérations dans le budget annexe des zones afin d'envisager concrètement leur réalisation.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'INSCRIRE** les opérations de Charles le Payen et des Hauts de Vallières en dépenses et recettes, au budget annexe des zones en vue de leur mise en œuvre.

Intervention de : ./.

Explication de vote demandée par : ./.

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE

Voix pour : 53 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard (x2), Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danièle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien (x2), M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle (x2), M. THIL Patrick, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA

Myriam (x2), M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

Voix contre : ./.

Abstention : ./.

Absents au moment du vote : 2 Mme STEMART Anne, M. JACQUAT Denis.

DCM N°10-01-12 : Avenant n° 2 au Marché d'Etudes d'Urbanisme pour la ZAC des Coteaux de la Seille :

M. LIOGER, Rapporteur, expose que par délibération en date du 28 octobre 2004, le Conseil Municipal a décidé de lancer des études d'urbanisme pour l'aménagement de la ZAC des Coteaux de la Seille.

Un marché d'études d'urbanisme n°PA05C12 a été passé avec Philippe PANERAI, mandataire de l'équipe, pour un montant total de 406 496,48 € TTC, comprenant tranches fermes et conditionnelles.

En 2008, la Ville de Metz a défini de nouvelles orientations pour cette opération d'aménagement, ayant pour objectif d'en faire un eco-quartier. Cette volonté se traduit par une densification du nombre de logements, par l'adaptation du plan masse au passage des transports en commun dès la première tranche (et à plus longue échéance du TCSP qui relierait le centre-ville au futur parc du Technopole en passant par ce nouveau quartier) et par des exigences environnementales pour les futures constructions. Il a donc été demandé à l'urbaniste de modifier et de compléter le projet.

Ainsi, l'avenant n°2 au marché d'études a pour objet :

- L'adaptation du marché par rapport à de nouvelles demandes de la Ville, qui se traduit par une nouvelle dénomination et répartition des tranches,
- Des prestations complémentaires dans ces tranches qui comprennent la production d'une maquette permettant de juger de l'insertion des futurs bâtiments dans le site, d'images de synthèses et de fiches par lots à l'attention des constructeurs intégrant des prescriptions environnementales.

L'ajustement du marché et la commande de prestations complémentaires portent le montant total du marché à 466 786.84 € TTC soit 60 290,36 € supplémentaires.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'AJUSTER** le marché d'études d'urbanisme contracté avec la SELARL PANERAI-PETERMULLER et de lui demander des prestations complémentaires par un avenant n°02 portant le marché à 466 786.84 € TTC soit 60 290,36 € supplémentaires.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce contractuelle se rapportant à cet avenant après avis de la Commission d'Appel d'Offres, conformément à l'article 20 du Code des Marchés Publics, dans le cadre des dispositions de la loi du 8 février 1995 et dans les limites des crédits alloués ;
- **D'ORDONNER** les inscriptions budgétaires dans le cadre du budget annexe des zones,

- **DE SOLLICITER** les subventions auxquelles la Ville peut prétendre.

Intervention de : ./.

Explication de vote demandée par : ./.

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 51 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard (x2), Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien (x2), M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle (x2), M. THIL Patrick, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam (x2), M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

Voix contre : ./.

Abstention : ./.

Absents au moment du vote : 4 Mme STEMART Anne, M. JACQUAT Denis, M. KRAUSENER Gilbert, Mme NICOLAS Martine.

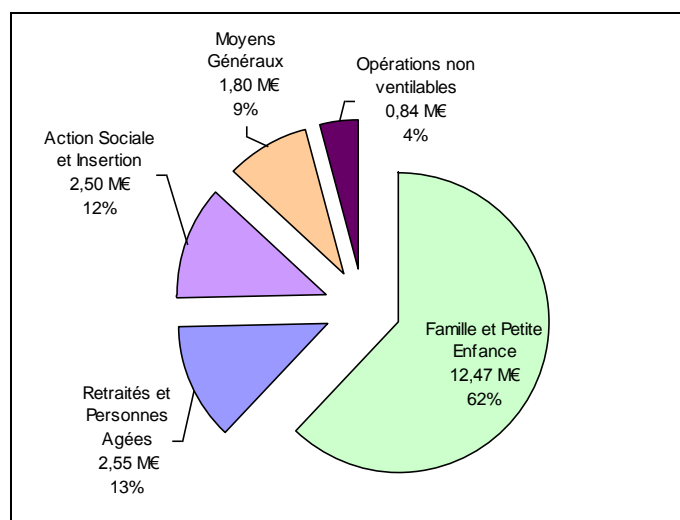
DCM N°10-01-13 : Centre Communal d'Action Sociale – Participation de la Ville de Metz :

Mme PALLEZ, Rapporteur, expose qu'établissement public rattaché à la Commune, le Centre Communal d'Action Sociale porte son propre projet social au service des messins, un projet qui s'inscrit pleinement dans la volonté de la Municipalité de conduire une politique à la fois déterminée, cohérente et diversifiée en matière de solidarité.

Cette solidarité s'exprime à travers tout un ensemble de services en direction des personnes les plus fragiles, des familles et personnes âgées, avec notamment la gestion directe de 11 établissements d'accueil de la petite enfance, 2 ludothèques, 2 relais assistantes maternelles, 6 foyers-logements pour personnes âgées, ainsi qu'un soutien au secteur associatif pour près de 3,9 M€.

Pour l'année 2010, le CCAS présente un budget prévisionnel de fonctionnement qui s'élève à 20,16 M€. Hors mesures de nature financière, le budget strictement consacré à l'«activité» du CCAS est en évolution de 2% par rapport à 2009.

Budget de fonctionnement par Pôles d'intervention :



Ce budget 2010 est également marqué par l'inscription de nouvelles recettes petite enfance, liées à la politique de « réservation de berceaux », qui viennent ainsi augmenter les capacités de financement d'actions (59 000 €), sans recours systématique à la subvention municipale.

La subvention de la Ville de Metz, pour sa part, est inscrite à hauteur de 11 697 500 € au budget primitif municipal et représente 58% des recettes du CCAS.

Ce financement municipal se répartit de la manière suivante : 48% pour le secteur de la famille et petite enfance, 13% pour les actions menées en direction des retraités et personnes âgées, 17% au titre des interventions d'action sociale et insertion ainsi que 22% pour les services généraux.

Cet engagement vise à soutenir l'aide aux familles dans un contexte où la crise économique vient toucher plus durement les ménages les plus fragiles, ainsi qu'à conforter l'activité des services du CCAS dans une logique de qualité, de proximité et de solidarité, mais aussi d'innovation, en fonction de ses domaines de compétence.

Famille et petite enfance,

Poursuivre l'expérimentation de l'accueil en horaires atypiques et de nuit

Augmenter les capacités d'accueil collectif

Construire le schéma de développement du prochain Contrat Enfance Jeunesse

Avec un volume de dépenses estimées à près de 12,5 M€, la politique petite enfance du CCAS constitue un axe fort de son activité, que ce soit à travers la gestion de services d'accueil et d'information, comme dans le soutien apporté aux associations messines.

Dans ce domaine, l'année 2009 a vu la mise en place de la première phase du dispositif modulaire d'accueil petite enfance en horaires atypiques, avec l'ouverture de 10 places en accueil familial et l'extension des horaires d'ouverture du Multi-accueil de la Grange aux Bois (6H00 -22H00).

En 2010, le CCAS poursuivra cette expérimentation avec la mise en route opérationnelle de la « micro-crèche » (9 places) sur le quartier de Bellecroix.

Le lancement des études pour la construction d'un nouvel établissement de 60 places alliant des espaces de création artistique, dans le quartier de l'Amphithéâtre, est également prévu et trouvera sa traduction budgétaire dans les exercices futurs, tant en investissement qu'en fonctionnement.

Le CCAS poursuit également sur 2010 la démarche de partenariat avec les institutions et entreprises pour la « réservation de berceaux » qui a déjà trouvé sa traduction concrète en 2009 avec 22 places réservées.

Retraités et personnes âgées

Promouvoir la place des seniors dans la cité

Adapter l'offre d'hébergement personnes âgées

Lutter contre l'isolement et soutenir les personnes les plus fragiles

En 2009, les premières assises « Seniors dans la Cité » organisées par le CCAS à l'Arsenal ont connu un franc succès avec plus de 350 participants. De nouveaux services de lutte contre l'isolement des personnes âgées ont également été mis en place avec l'acquisition d'un minibus et le recrutement d'un assistant de convivialité pour les visites au domicile des personnes âgées suivies par le service social spécialisé du CCAS.

Pour 2010, le CCAS s'attachera à la mise en œuvre du programme d'actions prévu dans le cadre de la candidature de Metz au label national « bien vieillir – vivre ensemble » ; cela se traduira notamment par l'organisation de rencontres thématiques suite aux premières assises 2009 et la réalisation d'un « audit urbain ».

Le lancement d'une opération de réhabilitation du foyer logement pour personnes âgées « Désiremont » à Bellecroix, en partenariat avec l'OPH de Metz, entrera dans sa phase pré-opérationnelle en 2010, avec pour objectifs le confort des résidents, l'adaptation des logements et la recherche d'économies d'énergie.

Enfin, dans le but de vaincre l'isolement et d'améliorer le confort des personnes fragiles, le CCAS a prévu la prise en charge de nouveaux services selon conditions de ressources. Un budget de 33 000 € est consacré à des actions de télé-alarme, consultations d'ergothérapie, ou chèques sorties. Le CCAS s'engage également dans la révision des barèmes de sa carte repas pour les personnes âgées servies en foyer restaurant ou livrées à domicile. L'enveloppe de 51 000 € consacrée à cette aide individuelle va permettre aux seniors messins disposant de faibles ressources de bénéficier d'une diminution significative du prix de la prestation repas d'au moins 1,60 € par repas.

Action sociale et insertion,

Aider dans l'urgence

Accompagner dans les difficultés sociales et économiques

Initier de nouveaux modes d'intervention : la « carte famille »

En 2009, l'instauration d'une commission de secours d'urgence Multi Partenariale et l'édition du « Guide de l'urgence sociale » ont constitué des réponses nouvelles venues accompagner l'action quotidienne des services sociaux du CCAS face aux besoins accrus liés à la crise économique. Sur l'année 2009, le nombre d'aides accordées par le CCAS a augmenté de près de 80% et les dépenses effectivement consacrées à ce poste d'aide d'urgence ont doublé.

Le budget 2010 prévoit donc de réévaluer à nouveau de 42% l'enveloppe des crédits consacrés à ces secours individuels (203 000 €). Il intègre également la possibilité d'intervenir

en partenariat sur de nouveaux dispositifs d'urgence sociale ou d'insertion, telle une halte de nuit pour l'hiver 2010/2011.

Parce qu'il est important, dans le contexte de crise actuel, de permettre au plus grand nombre d'accéder à des activités de loisirs qui contribuent à la qualité de vie, à l'épanouissement de chacun, le CCAS propose de faire bénéficier les enfants de 3 à 12 ans de familles messines d'une aide financière de type « carte famille » pour la pratique d'activités culturelles ou sportives dispensées par les associations locales ou les structures municipales. Cette aide (150 000 €) est prévue pour la rentrée de 2010 et sera attribuée forfaitairement, sous conditions de ressources. Un effort de solidarité municipale sera ainsi mis en œuvre pour accompagner les familles particulièrement touchées par la crise économique.

Il est à noter enfin que pour 2010, le CCAS prévoit une enveloppe budgétaire de 350 000 € consacrée au Programme de Réussite Educative mis en œuvre en lien avec le Service Politique de la Ville.

Pour la réalisation de ce programme d'actions et afin de permettre au CCAS de mener à bien ses missions, il est proposé au Conseil Municipal le versement au CCAS, au titre de 2010, d'une subvention de fonctionnement de 11 697 500 €.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **DE DECIDER** le versement d'une subvention de fonctionnement de 11 697 500 €.
- **DE PRECISER** que les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document contractuel se rapportant au versement de cette subvention.

Interventions de : Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme KAUCIC Isabelle, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. ALDRIN Jérémy, Mme LETY Michèle, Mme PALLEZ Christiane, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : ./.

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 53 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard (x2), Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien (x2), M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle (x2), M. THIL Patrick, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam (x2), M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

Voix contre : ./.

Abstention : ./.

Absents au moment du vote : 2 Mme STEMART Anne, M. JACQUAT Denis.

DCM N°10-01-14 : Plan de Prévention et de Lutte contre les Discriminations – Etude, Formation et Sensibilisation des Acteurs :

Mme KAUCIC, Rapporteur, expose que lors de sa séance du 2 juillet 2009, le Conseil Municipal a décidé de la mise en place d'un Plan de Prévention et de Lutte contre les Discriminations.

Il s'agit désormais d'entrer dans une phase opérationnelle suite aux orientations décidées lors du Comité de Pilotage du PPLCD du 25 novembre dernier.

Il est proposé de missionner un cabinet spécialisé sur la question des discriminations, afin de :

- préparer un fond documentaire juridique sur la question des discriminations et particulièrement dans la fonction publique et dans les collectivités territoriales ;
- réaliser un dossier détaillé comprenant une étude comparative de différentes actions menées par d'autres communes et la présenter au comité de pilotage du PPLCD ;
- animer deux journées de formation destinées à des groupes de travail identifiés au sein des services pour travailler la question de la prévention des discriminations.

Le coût de cette intervention est estimé à 10 800 €.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de 2010.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **DE LANCER** la première phase de mise en œuvre du Plan de Prévention et de Lutte contre les Discriminations pour un montant estimé à 10 800 €.
- **D'ORDONNER** l'inscription budgétaire correspondante.
- **D'IMPUTER** les dépenses sur le budget de l'exercice en cours.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à mettre en concurrence plusieurs cabinets d'études.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir avec le cabinet retenu.
- **DE SOLLICITER** les subventions auxquelles la Ville peut prétendre.

Interventions de : M. LEBEAU Emmanuel, M. ALDRIN Jérémy, Mme PISTER Raphaëlle, Mme KAUCIC Isabelle.

Explication de vote demandée par : ./.

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE

Voix pour : 51 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard (x2), Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme

FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien (x2), M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle (x2), M. THIL Patrick, M. ALDRIN Jérémy, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

Voix contre : ./.

Abstention : ./.

Absents au moment du vote : 3 Mme STEMART Anne, M. JACQUAT Denis, Mme SAGRAFENA Myriam (x2).

DCM N°10-01-15 : Signature d'une convention de partenariat avec le Centre Communal d'Action Sociale et la Caisse d'Allocations Familiales :

Mme KAUCIC, Rapporteur, expose que la municipalité porte une attention constante au renforcement de l'impact des dispositifs sociaux développés en faveur de la population sur l'ensemble de son territoire. A ce titre, dans un contexte marqué par la diversité de dispositifs parfois insuffisamment coordonnés, une réflexion a été initiée avec la Caisse d'Allocations Familiales et le Centre Communal d'Actions Sociales en vue d'élaborer un cadre de travail partenarial concerté.

Partageant le même constat et visant un objectif identique, la Caisse d'Allocations Familiales, le C.C.A.S. de METZ et la Ville de METZ ont ainsi souhaité formaliser et renforcer leur partenariat dans le cadre d'un conventionnement global.

Cette convention exprime la volonté conjointe des trois partenaires de renforcer la cohérence et l'efficacité de leurs interventions, d'en évaluer la portée, afin de mieux répondre aux besoins de la population et de parfaire leur adaptation aux évolutions de la réalité locale. La poursuite de ces objectifs s'inscrit dans le strict respect des enveloppes budgétaires affectées par les instances délibérantes aux dispositifs concernés.

Il est par conséquent proposé de valider le principe de cette démarche et d'approuver, en vue de sa signature, le projet de convention annexé au présent rapport.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** cette démarche partenariale ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le projet de convention annexé au présent rapport.

Intervention de : ./.

Explication de vote demandée par : ./.

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 50 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard (x2), Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien (x2), M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle (x2), M. THIL Patrick, Mme SAGRAFENA Myriam (x2), M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie.

Voix contre : ./.

Abstention : ./.

Absents au moment du vote : 5 Mme STEMART Anne, M. JACQUAT Denis, M. ALDRIN Jérémy, M. LEBEAU Emmanuel, Mme DE OLIVEIRA Nathalie.

DCM N°10-01-16 : Demande de subvention à la Caisse d'Allocations Familiales pour les accueils périscolaires :

Mme BORI, Rapporteur, expose que dans le cadre de sa politique volontariste en faveur de l'amélioration de l'activité périscolaire, la Ville de Metz a engagé un programme d'aménagement et d'embellissement des locaux accueillant les enfants.

A cette fin, il est prévu d'agencer sur cinq sites, des espaces dédiés aux enfants de moins de six ans par l'acquisition de mobiliers et d'équipements adaptés.

Par ailleurs, des travaux de rénovation (peintures, sols, et plafonds) permettront d'offrir aux enfants du point d'accueil de Sainte Thérèse un cadre plus lumineux et convivial.

Afin de réaliser ces projets dont le montant est estimé à 34 500€ HT, la Ville de Metz sollicite auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle une subvention dont le montant attendu est de 13 600€.

Les crédits sont disponibles sur le budget de l'exercice en cours.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter auprès de la Caisse d'Allocations Familiales une subvention d'investissement portant sur un programme de 34 500€ HT.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents contractuels se rapportant à ces opérations.

Intervention de : ./.

Explication de vote demandée par : ./.

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 46 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard (x2), Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, Mme DUPONT Laure, Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle (x2), M. THIL Patrick, Mme SAGRAFENA Myriam (x2), M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie.

Voix contre : ./.

Abstention : ./.

Absents au moment du vote : 9 Mme STEMART Anne, M. JACQUAT Denis, M. ALDRIN Jérémy, M. LEBEAU Emmanuel, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, M. KOENIG Sébastien (x2), M. MARTALIE Stéphane, Mme NICOLAS Martine..

DCM N°10-01-17 : Attribution de subventions à diverses associations socio-éducatives :

M. SCUDERI, Rapporteur, expose que dans le cadre du budget primitif 2010, la Commission animation, jeunesse, éducation populaire et vie étudiante réunie le 22 décembre dernier, propose d'attribuer aux associations socio-éducatives, les subventions suivantes pour un montant total de 924 316 € :

- D'une part, afin de permettre aux associations conventionnées de démarrer l'année 2010 dans les meilleures conditions, il est proposé de statuer sur une participation au financement des dépenses liées au démarrage des projets, sous la forme d'un acompte à valoir sur la subvention qui sera attribuée à l'association pour l'année 2010 (acompte de 50 % de la subvention 2009). Le montant définitif de la participation municipale au titre du conventionnement pour 2010 sera évalué après réception des bilans 2008/2009 et étude des projets 2010 et examiné lors d'un prochain Conseil Municipal. Le montant des acomptes proposés s'élève à 857 101 €.
- D'autre part, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer des aides en fonctionnement pour un montant de 67 215 € au bénéfice des associations socio-éducatives recensées dans la motion jointe.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'ACCORDER** les subventions suivantes pour un montant 924 316 €.

**1. ACOMPTES SUR LES SUBVENTIONS 2010 POUR LES ASSOCIATIONS
CONVENTIONNEES :** **857 101 €**

- Association Messine Interfédérale de la Patrotte	72 500 €
- Maison de la Culture et des Loisirs de Metz.....	69 148 €
- Maison des Jeunes et de la Culture de Metz Quatre-Bornes.....	68 657 €
- Maison des Jeunes et de la Culture de Borny	60 000 €
- Maison des Associations du Sablon – Centre Social	48 638 €
- Association pour le Développement des Actions	44 628 €
Culturelles et Sociales de Bellecroix (A.D.A.C.S.)	
- Maison des Jeunes et de la Culture de Metz Sud	48 390 €
- Comité de Gestion des Centres Sociaux de Metz Borny	47 645 €
(Centre Social du Petit Bois)	
- Centre d’Animation Culturelle et Sociale Georges Lacour	40 493 €
- Comité de Gestion des Centres Sociaux de Metz Borny	40 484 €
(Centre Social Champagne)	
- Interassociation de Gestion des Centres Socioculturels	38 387 €
de la Grange-aux-Bois	
- Comité de Gestion du Centre Socioculturel de Metz Centre	35 807 €
- Centre Culturel de Metz Queuleu	26 703 €
- Centre d’Activités et de Loisirs de Plantières	26 026 €
- Fédération Culture et Liberté	23 460 €
- Famille Lorraine de Metz Devant-les-Ponts	14 457 €
- Association DADA	13 610 €
- Centre de Renseignement et d’Information - Bureau	10 221 €
Information Jeunesse	
- Association des Jeunes de Borny	7 600 €
- Familles de France – Fédération de Moselle	7 404 €
- Association NAN BARA	5 800 €
- Magny’ Anim	3 875 €
- Interassociation de Gestion du Centre Familial, Social et	31 002 €
Culturel de Metz Magny	
- Association de Gestion du Centre Socioculturel de.....	18 687 €
Metz Vallières	
- Association de Gestion du Centre Socioculturel de la Corchade.....	16 052 €
- Association de Gestion et de Développement.....	14 250 €
de l’Auberge de Jeunesse	
- Association de Gestion du Centre Saint-Denis de la Réunion.....	14 154 €
- Association de Gestion du Centre Socioculturel et Sportif	
de Sainte-Barbe Fort-Moselle	
	9 025 €

2. SUBVENTION 2010 POUR LES ACTIONS SOCIO-EDUCATIVES : **67 215 €**

- Association Familiale et Culturelle Sainte Barbe	490 €
- Association Familiale de l’Agglomération Messine.....	1 355 €
- Association Familiale Borny 2000.....	925 €
- Association des Délégués des Scouts et Guides de Metz Queuleu.....	640 €
- Scouts de France 12ème Ste Thérèse (Guy de Larigaudie)	1 015 €
- Action Catholique des Enfants.....	335 €
- Fédération des Œuvres Laïques	2 390 €
- Jeunesse Etudiante Chrétienne (J.E.C.)	255 €
- Club U.N.E.S.C.O.....	1 015 €

- Sport et Culture de Metz-Magny	4 000 €
- Amicale de la Corchade (ACOR)	1 270 €
- Planète Verte	1 410 €
- Ecole de la Paix – Espace Corchade	1 030 €
- Association Dounia	7 985 €
- Eclaireuses et Eclaireurs de France.....	22 620 €
- Cogestion Jeunesse Famille (Maison Rouge)	18 000 €
- Centre Culturel d’Anatolie.....	1 500 €
- C.P.N. Les Coquelicots	1 000 €

Les crédits sont disponibles au budget de l’exercice 2010.

- **D’AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document contractuel à intervenir avec les associations concernées.
- **D’IMPUTER** les dépenses sur le budget de l’exercice concerné.

Intervention de : ./.

Explication de vote demandée par : ./.

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 44 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard (x2), Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, Mme DUPONT Laure, Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle (x2), M. THIL Patrick, Mme SAGRAFENA Myriam (x2), M. ANTOINE Christian, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie.

Voix contre : ./.

Abstention : ./.

Absents au moment du vote : 11 Mme STEMART Anne, M. JACQUAT Denis, M. ALDRIN Jérémy, M. LEBEAU Emmanuel, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, M. KOENIG Sébastien (x2), M. MARTALIE Stéphane, Mme NICOLAS Martine, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme QUILLOT Anne-Noëlle

DCM N°10-01-18 : Attribution de subventions à diverses associations sportives :

M. BELHADDAD, Rapporteur, expose que les associations sportives sont par essence des structures de proximité qui assurent l’accueil des pratiquants sportifs à l’échelle de la commune ; elles sont ouvertes à tous les publics, qu’elles prennent en compte dans la diversité de leurs aspirations et à qui elles offrent une gamme étendue de disciplines. Chaque messin, quels que soient son âge, son lieu de résidence, ses attentes (sport –loisir, sport de compétition, sport-éducation, sport-santé, etc. ...) pourra trouver à METZ un club et une discipline sportive adaptée à ses besoins.

La ville trouve dans son tissu associatif sportif un relai de ses propres orientations en matière sportive, que ce soit dans le travail effectué dans les quartiers, la prise en charge éducative des enfants et des adolescents, l'animation du territoire, le rayonnement à l'extérieur de la ville, l'accès des personnes en situation de handicap au sport, ...

Ainsi, parce qu'ils sont des lieux où s'exprime une forme de « service public du sport », la ville a fait le choix de reconnaître les clubs locaux comme une des pierres angulaires de sa politique sportive et de les accompagner dans leurs actions.

Cet accompagnement peut prendre plusieurs formes, de la mise à disposition d'équipements à l'aide financière sous forme de subvention, en passant par l'appui logistique aux manifestations sportives ou le conseil et l'information concernant le fonctionnement associatif.

Une démarche nouvelle sera initiée cette année, qui permettra de renforcer encore le dialogue avec les clubs messins au cours d'une Université d'été qui réunira au mois de juin 2010 l'ensemble des associations bénéficiaires des aides de la ville et durant laquelle les principales questions posées par la relation entre la Ville et les clubs locaux pourront être débattues.

Une forme renouvelée du partenariat avec les plus importantes structures sera par ailleurs développée, par la mise en œuvre d'une convention d'objectifs et de moyens ; celle-ci a pour vocation, dans le cadre d'un processus de mise en convergence négociée des objectifs du club et de la ville, de préciser les engagements réciproques dans une perspective pluriannuelle. Les contacts avec les clubs concernés sont engagés et les conventions sont en cours d'élaboration ; elles seront soumises au Conseil Municipal lors d'une des prochaines séances. Dans l'intervalle, des avances sur subventions sont proposées aux clubs concernés.

Parce que le mouvement associatif local est un tissu vivant, les aides de la ville se doivent de prendre en compte les évolutions de celui-ci : des activités nouvelles méritent d'être soutenues , des clubs ont fait des efforts de mutualisation qui méritent d'être encouragés ,de nouveaux clubs émergent parfois ,des résultats sportifs (montée ou descente d'équipes) varient d'une année sur l'autre et entraînent un ajustement des dépenses,...

En prenant en considération les diverses associations qui agissent en faveur du développement de la pratique locale du sport et en tenant compte de l'intérêt que présentent les activités proposées tant sur le plan du développement physique et de la santé, que de l'éducation, de la citoyenneté, de l'intégration et de la cohésion sociale, la Municipalité entend poursuivre et renforcer son soutien aux associations sportives messines.

Ainsi, dans le cadre du crédit inscrit au budget de l'exercice 2010 et après avoir examiné les demandes présentées par les différents clubs sportifs messins en vue d'une participation de la Ville de Metz, la Commission des Sports réunie le 5 janvier dernier propose au Conseil Municipal d'attribuer, pour un montant total de 563 120 euros, les subventions suivantes :

- Sport haut niveau : 202 300 €
- Sport amateur : 358 900 €
- Dépenses d'équipement : 1 920 €

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'ATTRIBUER** les subventions suivantes :

Sport de haut niveau – subventions de fonctionnement

Club d'Echecs Metz Fischer	16 900 €
	(dont 10 350 € déjà attribués)
Rugby Club Metz Moselle.....	82 000 €
	(dont 20 000 € déjà attribués)
AS Pouilly Metz Volley Ball.....	38 400 €
	(dont 22 200 € déjà attribués)
Société des Régates Messines	35 000 €
	(dont 17 300 € déjà attribués)
Union Sainte Marie Metz Basket.....	30 000 €

Sport amateur – subvention de fonctionnement

Association Sportive des Cheminots de Metz	9 270 €
ASPTT Metz.....	60 000 €
ASPTT Metz (dans le cadre de la convention APM/ASPTT/VILLE DE METZ)	6 800 €
Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré – USEP Moselle.....	3 300 €
Association Sportive et de Loisirs de la Police.....	300 €
Metz Lorraine Japon	600 €
Budokaï Metz Haku Un Kan	550 €
Waka Matsu Dojo	400 €
Karaté Club de Metz	4 220 €
ASPTT Metz – Section Judo	2 000 €
Metz Judo – Jujitsu	3 100 €
	(dont 1 300 € déjà attribués)

Boxing Club de Metz.....	1 550 €
Boxing Club Messin	1 550 €
Ecole Française des Echecs de Metz	2 700 €
Club d'Echecs Alekhine	5 570 €
ASPTT – Section Echecs	230 €
Metz Gymnastique.....	52 000 €
	(dont 20 000 € déjà attribués)

Association de Gymnastique Volontaire – Section de la Seille.....	230 €
ASPTT – Section Gym Volontaire	230 €
Sport de Glace.....	20 000 €
Amicale de Pétanque de Magny	440 €
La Boule Messine	10 500 €
Metz Pétanque Sablonnais	1 400 €
La Ronde Pétanque	7 750 €
Association Tennis Club de la Natation Messine	6 500 €
Tennis Club de Magny.....	1 050 €
Sport Metz Ecole Club de Tennis	13 000 €
	(dont 4 900 € déjà attribués)

Association Badminton Marly Metz.....	1 030 €
---------------------------------------	---------

Metz Badminton	3 200 €
	(dont 1 550 € déjà attribués)
Société de Tir de Metz	2 000 €
Société d'Escrime de Metz	9 700 €
Para-Club Sportif de Metz	170 €
Entente Sportive Messine	11 000 €
Amicale du Personnel Municipal – Section Foot	8 000 €
Union Lorraine de Plantières	12 000 €
Club Omnisport de Bellecroix	15 000 €
Football Club de Metz Devant les Ponts	16 000 €
Metz Magny Handball	2 600 €
ASPTT Metz – Section Basket	3 500 €
Baseball & Softball Club de Metz	1 250 €
Association Sportive du Gardengolf de Metz Technopôle	1 550 €
Handicap Evasion Lorraine	900 €
Handisport Metz	1 050 €
Union Sportive et de Loisirs des Sourds de Metz.....	700 €
Amicale des Pêcheurs du Sablon	960 €
Metz Plongée Loisirs	1 030 €
Nautilus Club de Metz	500 €
Plongée Nature VTT	370 €
Association Sportive des Sapeurs-Pompiers de Metz.....	450 €
Société de Natation de Metz	16 500 €
	(dont 8 000 € déjà attribués)
Club Gambetta	2 000 €
Cercle de Yachting à Voile de Moselle	5 670 €
Kayak Club de Metz	23 000 €
	(dont 11 000 € déjà attribués)
Club Touristique Lorrain de Metz	540 €
Nancy Metz à la Marche	820 €
Les Amis de la Nature	390 €
Cyclo Club de Metz	500 €
Billard Club de Metz.....	720 €
Amicale du Billard de Magny.....	260 €
Ultimetz	300 €
Subvention d'équipement	
Para Club Sportif de Metz	120 €
(acquisition d'une voile de compétition)	
Handisport de Metz.....	1 500 €
(acquisition de matériel d'escrime)	
Amicale du Billard de Magny.....	300 €
(acquisition de tapis de billard)	

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son délégué à signer, le cas échéant, tout document contractuel se rapportant à ces subventions, notamment les conventions à intervenir avec les associations sportives ainsi que le ou les avenants éventuels.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Intervention de : ./.

Explication de vote demandée par : ./.

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 46 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard (x2), Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle (x2), M. THIL Patrick, Mme SAGRAFENA Myriam (x2), M. ANTOINE Christian, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

Voix contre : ./.

Abstention : ./.

Absents au moment du vote : 9 Mme STEMART Anne, M. JACQUAT Denis, M. ALDRIN Jérémy, M. KOENIG Sébastien (x2), M. MARTALIE Stéphane, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, M. FONTE Antoine.

DCM N°10-01-19 : Attribution d'une avance sur subvention à l'Association de formation du FC Metz :

M. BELHADDAD, Rapporteur, expose que la Ville de Metz a depuis longtemps manifesté son intérêt pour le Football-Club de Metz, porteur d'une discipline sportive phare et très populaire ainsi que de l'image de la Ville.

Pour leur part, dans le cadre d'une démarche partenariale, l'Association sportive FC METZ et le Club ont procédé, sur leurs fonds propres, à des investissements lourds pour réaliser notamment le centre de formation et l'école de football dont ils assurent les charges de fonctionnement.

La Ville de Metz quant à elle, finance depuis 2003, les actions de formation, d'animation et de cohésion sociale mises en place par l'Association.

Pour répondre à la demande de l'Association, il est proposé au Conseil Municipal d'accepter de verser une avance d'un montant de 200 000 euros sur la participation financière que la Ville apportera au titre de 2010, prévue pour un total de 900 000 euros.

Cette avance permettra de financer les frais liés à la prise en charge éducative des joueurs, au fonctionnement du Centre de Préformation et de l'Ecole de Football (accueil, encadrement, transport...) ainsi qu'aux actions d'animation mises en place par l'Association.

Il vous est proposé par ailleurs, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention qui interviendra entre la Ville de Metz et l'Association définissant les conditions d'octroi de cette subvention conformément à l'article 19-3 de la loi n°84-610 du 16 juillet 1984 modifiée et aux décrets pris pour son application.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **DE VERSER** une subvention de 200 000 euros à l'Association Football Club de Metz au titre d'avance sur la participation financière de la ville pour l'année 2010.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ci-annexée, à intervenir entre la Ville de Metz et l'Association Football Club de Metz pour définir les conditions d'octroi de cette subvention.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Intervention de : Mme ZIMMERMANN Marie-Jo.

Explication de vote demandée par : ./.

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE

Voix pour : 47 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard (x2), Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle (x2), M. THIL Patrick, Mme SAGRAFENA Myriam (x2), M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

Voix contre : ./.

Abstention : ./.

Absents au moment du vote : 8 Mme STEMART Anne, M. JACQUAT Denis, M. ALDRIN Jérémy, M. KOENIG Sébastien (x2), M. MARTALIE Stéphane, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme MERTZ Claire.

DCM N°10-01-20 : Attribution de subventions à diverses associations culturelles :

Mme OASI-SCHAEFER, Rapporteur, expose que dans le cadre de sa politique de soutien du tissu associatif culturel messin, la Ville a inscrit un crédit de 1 093 000 € au Budget Primitif.

Pour les associations œuvrant dans les domaines du chant choral, des lettres, de l'histoire/patrimoine et de la photographie, il est proposé de verser des subventions pour un montant total de 22 520 € dont le détail figure à la motion jointe.

L'analyse des dossiers adressés par ces associations a été effectuée, dans le cadre contraint du crédit global alloué, au vu des critères suivants : siège social sur la commune, actions et impact de celles-ci sur le territoire messin, dynamisme de l'activité bénévole, intérêt et qualité des projets.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **DE DECIDER** l'attribution de subventions pour un montant total de 22 520 € aux associations suivantes :

Aides au fonctionnement

Chant choral

- Allez Chant	150 €
- Association Messine d'Ensembles Choraux et Instrumentaux	350 €
- Chœur d'Hommes Lorrain	350 €
- Chœur de l'Atelier	150 €
- Chœurs de la Marjolaine	150 €
- Croch'cœur de Metz.....	200 €
- Intermède	150 €
- Maîtrise de la Cathédrale de Metz	4 600 €
- Tourdion.....	1 000 €
- Villanelle.....	150 €

Photo

- Photo Forum.....	7 000 €
--------------------	---------

Lettres

- Association des Amis de Verlaine	400 €
--	-------

Histoire et patrimoine

- Comité d'Historicité Européenne de la Lorraine	770 €
- Renaissance du Vieux Metz et des Pays Lorrains.....	1 500 €
- Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine	1 500 €
- Société d'Histoire Naturelle de la Moselle	500 €
- Société d'Histoire du Sablon.....	1 100 €

Divers

- Forum IRTS de Lorraine.....	1 500 €
-------------------------------	---------

Aides au projet

- Renaissance du Vieux Metz et des Pays Lorrains.....	1 000 €
---	---------

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute convention et avenant éventuels avec les associations bénéficiaires.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Intervention de : ./.

Explication de vote demandée par : ./.

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 45 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard (x2), Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène, M. THIL Patrick, Mme SAGRAFENA Myriam (x2), M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

Voix contre : ./.

Abstention : ./.

Absents au moment du vote : 10 Mme STEMART Anne, M. JACQUAT Denis, M. ALDRIN Jérémy, M. KOENIG Sébastien (x2), M. MARTALIE Stéphane, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme MERTZ Claire, Mme LETY Michèle (x2).

DCM N°10-01-21 : Festivités de la Mirabelle 2010 :

M. FONTE, Rapporteur, expose que Metz fête en 2010 le 60ème anniversaire des festivités de la Mirabelle. La Ville a inscrit 660 000 € au budget de l'exercice en cours pour organiser les festivités de ce 60ème anniversaire.

Dans l'esprit de l'édition 2009 dont le format avait été ramené à 4 jours pour densifier les animations proposées au public messin et non messin, l'édition 2010 se propose de revisiter notre histoire en prenant comme fil rouge les origines celtes de nos ancêtres les médiomatriques.

Dans ce cadre, il sera proposé une programmation de musique celtique tout au long des festivités de la Mirabelle avec des artistes internationaux tels que Alan STIVELL, Dan Ar Braz ou Carlos Nunez et la participation de groupes locaux comme le groupe Sans Gain.

Pour réserver ces groupes et préparer les festivités du 60ème anniversaire, il convient de passer des marchés négociés sans publicité préalable et sans mise en concurrence notamment avec la Société détentrice de droits exclusifs sur les artistes appelés à se produire au cours des festivités de la Mirabelle et avec un scénographe spécialisé dans la conception et le suivi de construction de chars pour soutenir le travail des associations qui œuvrent pour la réalisation du Corso Fleuri.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de :

- 1) charger, pour les marchés négociés visés ci-dessus Monsieur le Maire ou son représentant, de préparer, d'engager et de prendre toute décision, en sa qualité de représentant du pouvoir adjudicateur et de renvoyer à la Commission d'Appel d'Offres, seule compétente, le soin de procéder à la désignation des attributaires correspondants,
- 2) autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les actions se rapportant à la mise en œuvre de ces procédures négociées et à engager, en sa qualité de représentant du pouvoir adjudicateur, les négociations nécessaires à l'établissement des marchés, y compris avec les sociétés détentrices des droits exclusifs sur les artistes appelés à se produire,
- 3) renvoyer à Monsieur le Maire ou son représentant, dans le cadre de la réalisation d'un spectacle pyroscénique, le soin de procéder au lancement, à l'attribution et à la signature d'un marché ainsi que tous les documents contractuels s'y rapportant, selon la procédure appropriée et conformément au Code des Marchés Publics,
- 4) de solliciter les subventions ou contributions auxquelles la Ville peut prétendre

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **DE REALISER** les festivités de la Mirabelle 2010 telles que décrites dans la présente motion dans le cadre du budget 2010 en cours,
- **D'AUTORISER**, de façon générale, Monsieur le Maire ou son délégué dûment habilité à engager et mener à bien les consultations des entreprises selon la procédure correspondant au montant du marché en question et ce, dans le respect des dispositions du Code des Marchés Publics,
- **DE RECOURIR**, pour des raisons évoquées dans le rapport et pour chacun des cas concernés, et dans la mesure où un seul prestataire est en mesure de réaliser les prestations, à la passation d'un marché négocié sans publicité préalable et sans mise en concurrence
 - 1) pour l'organisation des animations,
 - 2) pour la conception et le suivi de la construction des chars du corso fleuri
- **DE CHARGER**, pour les marchés négociés visés ci-dessus Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité, de préparer, d'engager et de prendre toute décision, en sa qualité de représentant du pouvoir adjudicateur et de renvoyer à la Commission d'Appel d'Offres, seule compétente, le soin de procéder à la désignation des attributaires correspondants,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les actions se rapportant à la mise en œuvre de ces procédures négociées et à engager, en sa qualité de représentant du pouvoir adjudicateur, les négociations nécessaires à l'établissement des marchés, y compris avec les sociétés détentrices des droits exclusifs de représentation d'artistes,
- **DE RENVOYER** à Monsieur le Maire ou son représentant, dans le cadre de la réalisation du spectacle pyroscénique, le soin de procéder au lancement, à l'attribution et à la signature d'un marché ainsi que tous les documents contractuels s'y rapportant, selon la procédure appropriée et conformément au code des marchés publics,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son Délégué, à signer tout document contractuel se rapportant à la présente délibération, notamment les marchés, ainsi que le ou les avenants éventuels conformément à l'article 20 du Code des marchés Publics, dans le cadre des dispositions de la loi du 8 février 1995 et dans les limites des crédits alloués,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son Délégué, à exécuter en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur, les marchés et les pièces contractuelles s'y rapportant et à procéder au paiement des sommes correspondantes,
- **DE SOLLICITER** les subventions ou contributions auxquelles la Ville peut prétendre

Interventions de : M. LEBEAU Emmanuel, M. FONTE Antoine.

Explication de vote demandée par : ./.

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE

Voix pour : 53 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard (x2), Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien (x2), M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle (x2), M. THIL Patrick, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam (x2), M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. LEBEAU Emmanuel.

Voix contre : ./.

Abstention : ./.

Absents au moment du vote : 2 Mme STEMART Anne, M. JACQUAT Denis.

DCM N°10-01-22 : Convention financière avec l'EPCC :

Mme FRITSCH-RENARD, Rapporteur, expose que la Ville de Metz a recruté un agent, Fonctionnaire Titulaire de l'Etat, par voie de détachement à compter du 1er novembre 2008. Ce recrutement avait pour objet la mise en place et le fait d'assurer le fonctionnement d'un Etablissement Public de Coopération Culturelle spécialement créé pour la gestion de divers établissements culturels et des biens mobiliers s'y rapportant, visés dans ses statuts et tous actes d'exécution (ex : inventaires, états des lieux etc....).

Cet agent a ensuite intégré le personnel de cette nouvelle structure à compter du 1er avril 2009, tout en sollicitant auprès de son administration d'origine la régularisation de sa situation administrative. Celle-ci engendrait la fin de son détachement au sein des services municipaux de la Ville de Metz et son détachement direct auprès de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle domicilié 1 avenue Ney.

Cette situation une fois régularisée a été portée à la connaissance de l'intéressée début septembre 2009. Durant toute cette période, la ville de Metz a assuré l'avance des salaires et primes de cet agent, en attendant que sa nouvelle administration d'accueil la rémunère directement.

La rémunération directe de cet agent a été prise en compte par l'Etablissement Public de Coopération Culturelle de Metz à compter du 1er septembre 2009.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de voter la convention financière de remboursement des frais de personnel correspondants se montant à 30753,24 € bruts.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **DE PASSER** la convention financière ci-annexée portant sur le remboursement des frais de personnels engendrés par les prestations de cet agent au bénéfice de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle de Metz, sur la période du 1er avril au 31 août 2009, alors que cet agent était en détachement au sein des services de la Ville de Metz ;
- **D'ARRETER** la somme due à un total de 30753,24 € bruts, payables au plus tard le 1er avril 2010 en un seul versement.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents afférents à cette convention financière.
- **D'INSCRIRE** la somme correspondante en recettes au budget 2010.

Interventions de : Mme NICOLAS Martine, M. FONTE Antoine.

Explication de vote demandée par : ./.

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE

Voix pour : 51 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard (x2), Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien (x2), M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle (x2), M. THIL Patrick, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam (x2), M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, M. LEBEAU Emmanuel.

Voix contre : ./.

Abstention : ./.

Absents au moment du vote : 4 Mme STEMART Anne, M. JACQUAT Denis, Mme KAUCIC Isabelle, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie.

DCM N°10-01-23 : Révision d'un contrat de travail :

Mme FRITSCH-RENARD, Rapporteur, expose que par délibération du 26 novembre 2009, la Ville de Metz a révisé un contrat de travail pour augmenter la rémunération d'un contrôleur de gestion compte tenu de l'élargissement de ses activités.

Une erreur matérielle a été commise en fixant le traitement indiciaire au 7ème échelon au lieu du 12ème échelon. Il convient en conséquence d'apporter la correction nécessaire afin que l'agent concerné puisse obtenir la rémunération initialement prévue.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **DE FIXER** la rémunération afférente à ce poste par référence à un grade du cadre d'emplois des attachés territoriaux (grade d'attaché territorial 12ème échelon) à laquelle s'ajoutera le régime indemnitaire (1105 € bruts) correspondant ainsi que les compléments de rémunération prévus, notamment par la délibération du Conseil Municipal du 29 avril 2004 et ce à compter du 1er décembre 2009.
- **D'AUTORISER**, Monsieur Le Maire à prendre les arrêtés individuels correspondants ;

Les dépenses correspondantes figurent au budget 2010.

Intervention de : ./.

Explication de vote demandée par : ./.

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE

Voix pour : 51 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard (x2), Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien (x2), M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle (x2), M. THIL Patrick, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam (x2), M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, M. LEBEAU Emmanuel.

Voix contre : ./.

Abstention : ./.

Absents au moment du vote : 4 Mme STEMART Anne, M. JACQUAT Denis, Mme KAUCIC Isabelle, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie.

DCM N°10-01-24 : Transfert d'un logement de fonctions :

Mme FRITSCH-RENARD, Rapporteur, expose qu'afin d'assurer le gardiennage du site des Récollets, propriété municipale affectée en partie aux Archives Municipales, un logement de fonction de concierge est nécessaire.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal de transférer le logement de fonction (type F1) du site des récollets de l'immeuble situé 1/3 rue des Récollets au 43 rue Taison à Metz. L'ancien logement de fonction très exigü, situé dans l'enceinte des « Récollets » est partiellement désaffecté pour être transformé en loge de gardien et en local technique.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **DE TRANSFERER** le logement de fonction (type F1) du site des récollets de l'immeuble situé 1/3 rue des Récollets au 43 rue Taison à Metz ;
- **D'AUTORISER**, Monsieur Le Maire à prendre l'arrêté individuel correspondant.

Intervention de : ./.

Explication de vote demandée par : ./.

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 52 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard (x2), Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien (x2), M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle (x2), M. THIL Patrick, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam (x2), M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, M. LEBEAU Emmanuel.

Voix contre : ./.

Abstention : ./.

Absents au moment du vote : 3 Mme STEMART Anne, M. JACQUAT Denis, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie.

DCM N°10-01-25 : Autorisation de passer des marchés annuels de travaux, fournitures et prestations de service pour 2010 :

M. TRON, Rapporteur, expose que les travaux d'aménagement, d'entretien et d'équipement du Patrimoine et du Domaine Public, et de ses dépendances, installations et équipements, sont exécutés soit pas des entreprises spécialisées, soit en régie par les équipes des différents services techniques pour lesquels il est nécessaire d'acquérir les matériaux et moyens matériels indispensables à l'accomplissement de leurs missions.

Ainsi, pour 2010, les marchés annuels de travaux, fournitures ou prestations diverses à passer s'établissent globalement à 10 643 590 € et sont répartis comme suit :

Pole Système d'information et de Télécommunication **152 500 €**

Marchés négociés sans publicité et sans mise en concurrence :

- SRCI / Maintenance du dispositif de télétransmission – Démat Mairie de Metz	10 000 €
- ESRI France / Maintenance du logiciel Arcview	6 000 €
- INTERDATA / Maintenance du matériel et du logiciel Pare-Feu (firewall) Internet et Juniper	20 000 €
- APPLICAM / Maintenance du réseau de restauration scolaire	20 000 €
- ADELIOR / Maintenance du logiciel du patrimoine	16 000 €
- APPIA / Maintenance du logiciel de gestion des droits du sol	12 500 €
- GFI / Maintenance du logiciel de gestion du temps	9 000 €
- LOGITUD / Maintenance du logiciel de gestion de l'Etat Civil	13 000 €
- SIEMENS / Maintenance du logiciel de gestion de la télégestion des chaufferies	14 000 €
- STAR APIC / Maintenance de la gestion des logiciels APIC	32 000 €

Pole Affaires Scolaires et action éducative **2 686 300 €**

FOURNITURES **398 800 €**

- Fournitures scolaires	310 800 €
- Maintenance et entretien d'équipement de cuisine	40 000 €
- Fourniture et pose de vitrage	48 000 €

TRAVAUX **1 115 000 €**

- Devant les Ponts / Maternelle Le Trimazo	100 000 €
- Les Isles / Groupe scolaire Fort Moselle / reprise éclats de façade et remplacement de menuiseries	60 000 €
- Ancienne Ville / Elémentaire Claude Debussy / remplacement menuiseries ext. 1ère tranche côté rue	150 000 €
- Plantières / Maternelle L'Ile aux Enfants / remplacement couverture	80 000 €
- Elémentaire Plantières / remplacement menuiseries ext	150 000 €
- Nouvelle Ville / Elémentaire Ste Thérèse / peinture menuiseries extérieures côté cour	30 000 €
- Sablon / Elémentaire Auguste Prost / menuiseries couloirs	45 000 €
- Magny / Maternelle La Moineaudière / étanchéité salle de jeux et hall d'entrée	50 000 €
- Elémentaire Magny-Plaine / remplacement menuiseries ext. 1ère tranche	100 000 €
- Vallières les Bordes / Elémentaire Les Bordes / remplacement menuiseries ext	150 000 €
- Borny / Elémentaire Erckmann Chatrian 1 / remplacement menuiseries ext. Côté Collège 1ère tranche	100 000 €
- Maternelle Arc en Ciel / toiture maternelle Arc en Ciel	50 000 €
- Maternelle Le Domaine Fleuri / remplacement menuiseries salle de jeux & couloir	50 000 €

ACCESSIBILITE PERSONNE A MOBILITE REDUITE	
- Elémentaire à définir	300 000 €
CREATION DE NOUVEAUX RESTAURANTS	
- Elémentaire	652 500 €
CREATION DE SELFS	
- Restaurant du Sablon	220 000 €
<u>Pole Culture</u>	120 000 €
ARCHIVES	
- Restauration de documents anciens	20 000 €
- Numérisation de registres d'Etat-Civil	40 000 €
- Installation d'un store de protection solaire sur la verrière	40 000 €
- Déshumidificateurs	20 000 €
<u>Pole Prévention des risques et énergie</u>	1 595 290 €
ENERGIE ET FLUIDES	1 095 290 €
- Renouvellement des installations de chauffage	430 000 €
Suppression de chaufferie fioul (296 000 €)	
Rénovation de diverses chaufferies (34 000 €)	
Rénovation de groupes froid (100 000 €)	
- Télégestion des chaufferies municipales	156 230 €
- Travaux liés à la légionellose	39 060 €
- Programme d'efficacité énergétique	200 000 €
- Renforcement réseau électrique	150 000 €
- Entretien et réparation des poteaux incendie	120 000 €
BUDGET ANNEXE DE L'EAU	500 000 €
- Travaux divers d'extensions de modifications et renforcements du réseau d'eau potable	300 000 €
- Amélioration du débit des canalisations	200 000 €
<u>Pôle Démocratie Participative, citoyenneté et politique de la ville</u>	381 000 €
POPULATION	
- Acquisition et la pose de columbariums et/ou de jardins du souvenir dans différents cimetières	135 000 €
- Travaux de réfection des cimetières	156 000 €
- La mise en place de bornes interactives d'orientation et d'information au cimetière de l'Est.	90 000 €
<u>Pole travaux</u>	370 000 €
Fourniture de produits manufacturés en béton	100 000 €
Fourniture de laitier	100 000 €

Fourniture d'enrobés à chaud	170 000 €
<u>Pole Centre Technique Municipal</u>	1 938 500 €
<i>ATELIERS – BATIMENTS</i>	154 900 €
- Prestations de débouchage et de vidange	29 900 €
- Fournitures de lampes, luminaires et accessoires	125 000 €
<i>MANIFESTATIONS</i>	250 000 €
- Illuminations de fin d'année	125 000 €
- Location de nacelles et grues	55 000 €
- Spectacle Lac aux Cygnes	70 000 €
<i>PARC AUTOMOBILE</i>	942 850 €
- Achat de véhicules et engins	809 350 €
- Location de longue durée véhicules légers	133 500 €
<i>REGULATION – SIGNALISATION LUMINEUSE</i>	210 000 €
- Boucles	40 000 €
- Supports	40 000 €
- Contrôleurs	40 000 €
- Figurines et répéteurs piétons à LED	40 000 €
- Lanternes	50 000 €
<i>SIGNALISATION ROUTIERE</i>	380 750 €
- Enduit à froid	255 750 €
- Enduit à chaud	45 000 €
- Panneaux de Police	80 000 €
<u>Pole Espaces Verts et Propreté Urbaine</u>	3 400 000 €
<i>ESPACES VERTS</i>	2 780 000 €
- Travaux d'entretien et de rénovation des espaces verts et travaux de fauchage	900 000 €
- Travaux de plantation, engazonnement et aménagement d'espaces verts	400 000 €
- Travaux de voirie dans les cimetières cours d'écoles et espaces verts	460 000 €
- Création et renouvellement de clôtures	250 000 €
- Fourniture et pose de jeux	180 000 €
- Fourniture et pose de pérennes	115 000 €
- Fourniture de terreaux	50 000 €
- Fourniture horticoles, poteries, et bacs d'orangerie	100 000 €
- Fourniture de granulats, graine et sables	80 000 €
- Fourniture d'outillage	60 000 €
- Fourniture de bancs et corbeilles	100 000 €
- Fournitures de bisannuelles et bulbes	85 000 €

PROPRETE URBAINE

620 000 €

- Fourniture de corbeilles pour rues	30 000 €
- Mise en décharge ou valorisation des déchets issus du Nettoyage des voies publiques de la Ville de Metz	280 000 €
- Fourniture de sacs et distributeurs pour la propreté canine	90 000 €
- Fourniture de sel de déneigement	175 000 €
- Balayage de la voie publique	45 000 €

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à lancer les consultations selon la procédure correspondant au montant, à la durée et à l'objet du marché en question dans le respect des dispositions du Code des Marchés Publics et de signer lesdits marchés.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité, à engager et mener à bien les consultations des entreprises et fournisseurs selon la procédure correspondant au montant du marché en question et ce, dans le respect des dispositions du Code des Marchés Publics,
- **DE RENVOYER** à la Commission d'Appel d'Offres, lorsque cela est nécessaire, le soin de désigner l'attributaire des marchés correspondants,
- **DE RENVOYER** à Monsieur le Maire ou son représentant, dans le cas des procédures adaptées, le soin de procéder au lancement, à l'attribution et à la signature des marchés ainsi que tous les documents contractuels s'y rapportant,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ces opérations et notamment les marchés ainsi que le ou les avenant(s) éventuel(s) conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics et dans la limite des crédits alloués,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à assurer l'exécution du marché correspondant,
- **D'IMPUTER** ces dépenses sur les divers chapitres et articles correspondants du budget général et du budget annexe de l'eau des exercices concernés.

Intervention de : Mme OLESINSKI Marielle.

Explication de vote demandée par : ./.

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE

Voix pour : 52 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard (x2), Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien (x2), M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M.

LECOCQ Jean-Louis, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle (x2), M. THIL Patrick, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam (x2), M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, M. LEBEAU Emmanuel.

Voix contre : ./.

Abstention : ./.

Absents au moment du vote : 3 Mme STEMART Anne, M. JACQUAT Denis, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie.

DCM N°10-01-26 : Lancement d'un Appel d'Offres pour le remplacement de la presse Offset couleurs DI 3404 de l'Imprimerie :

Mme FRITSCH-RENARD, Rapporteur, expose que le marché de location de la presse offset couleurs DI 3404 de l'imprimerie arrive à échéance le 31 mars 2010

Il convient donc de procéder au remplacement de ce système de reproduction.

Le coût de location est estimé pour une année à environ 108 855 € TTC. Ce montant comprend la location du matériel et sa maintenance.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager la procédure d'appel d'offres ouvert et conclure le marché de location correspondant pour une période d'un an reconductible cinq fois soit une durée maximale de 6 ans.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **DE CHARGER** Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité de préparer, d'engager et de prendre toute décision en sa qualité de représentant du pouvoir adjudicateur, pour mener à bien la procédure de marché public par voie d'appels d'offres ouverts en vue de la réalisation des prestations susvisées.
- **DE RENVOYER** à la Commission d'Appel d'Offres, seule compétente, le soin de désigner l'attributaire de marché correspondant.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces contractuelles se rapportant à ces prestations et notamment le marché après attribution de la Commission d'Appels d'Offres, ainsi que les avenants éventuels conformément à l'article 20 de Code des Marchés Publics, dans le cadre des dispositions de la loi du 8 février 1995 et dans la limite des crédits alloués.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à exécuter le marché et les pièces contractuelles s'y rapportant et à procéder au paiement des sommes correspondantes,
- **D'IMPUTER** ces dépenses sur les divers chapitres et articles correspondants aux budgets des exercices concernés.

Intervention de : ./.

Explication de vote demandée par : ./.

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 52 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard (x2), Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien (x2), M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle (x2), M. THIL Patrick, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam (x2), M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, M. LEBEAU Emmanuel.

Voix contre : ./.

Abstention : ./.

Absents au moment du vote : 3 Mme STEMART Anne, M. JACQUAT Denis, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie.

DCM N°10-01-27 : Lancement d'un Appel d'Offres pour le remplacement des copieurs noir et blanc de l'Imprimerie :

Mme FRITSCH-RENARD, Rapporteur, expose que le marché de location des copieurs Noir & Blanc de l'imprimerie arrive à échéance le 31 mars 2010.

Il convient donc de procéder au remplacement de ce système de reproduction.

Le coût de location est estimé pour une année à environ 22 668€ TTC. Ce montant comprend la location du matériel et sa maintenance.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager la procédure d'appel d'offres ouvert et conclure le marché de location correspondant pour une période d'un an reconductible quatre fois soit une durée maximale de 5 ans.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **DE CHARGER** Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité de préparer, d'engager et de prendre toute décision en sa qualité de représentant du pouvoir adjudicateur, pour mener à bien la procédure de marché public par voie d'appels d'offres ouverts en vue de la réalisation des prestations susvisées.
- **DE RENVOYER** à la Commission d'Appel d'Offres, seule compétente, le soin de désigner l'attributaire de marché correspondant.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces contractuelles se rapportant à ces prestations et notamment le marché après attribution de la Commission d'Appels d'Offres, ainsi que les avenants éventuels conformément à l'article 20 de Code des Marchés Publics, dans le cadre des dispositions de la loi du 8 février 1995 et dans la limite des crédits alloués.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à exécuter le marché et les pièces contractuelles s'y rapportant et à procéder au paiement des sommes correspondantes,
- **D'IMPUTER** ces dépenses sur les divers chapitres et articles correspondants aux budgets des exercices concernés.

Intervention de : ./.

Explication de vote demandée par : ./.

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 52 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard (x2), Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien (x2), M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle (x2), M. THIL Patrick, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam (x2), M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, M. LEBEAU Emmanuel.

Voix contre : ./.

Abstention : ./.

Absents au moment du vote : 3 Mme STEMART Anne, M. JACQUAT Denis, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie.

DCM N°10-01-28 : Convention de réservation de logements sociaux entre la Ville de Metz et Batigère Sarel :

Mme KAUCIC, Rapporteur, expose que la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole s'est portée garante de prêts contractés par BATIGERE-SAREL pour la construction de 28 logements collectifs locatifs rues de la Cheneau et Malardot et 15 logements Îlot Sainte-Chrétienne (bâtiment G) à Metz.

En contrepartie des garanties financières octroyées par Metz Métropole, BATIGERE-SAREL doit réserver au bénéfice de la Ville, un contingent de logements équivalent à 20% de chaque programme, soit 9 logements au total.

Les attributions seront effectuées sur proposition du centre communal d'action sociale de Metz

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** lesdites conventions,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer avec BATIGERE-SAREL lesdites conventions.

Intervention de : ./.

Explication de vote demandée par : ./.

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 52 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard (x2), Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien (x2), M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle (x2), M. THIL Patrick, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam (x2), M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, M. LEBEAU Emmanuel.

Voix contre : ./.

Abstention : ./.

Absents au moment du vote : 3 Mme STEMART Anne, M. JACQUAT Denis, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie.

DCM N°10-01-29 : Désaffectation de logements scolaires :

Mme BORI, Rapporteur, expose que la Ville de Metz est propriétaire d'immeubles réservés au logement des enseignants, ou affectés à des usages scolaires.

Certains de ces logements, situés hors enceinte scolaire, sont aujourd'hui vacants, et une procédure de désaffectation est nécessaire pour leur attribuer un nouvel usage (mise à disposition d'associations, voire mise en vente).

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de désaffecter les logements suivants :

Devant-les-Pont :

- 20, rue du Coupillon
 - côté Nord : 3 logements
 - côté Ecole Maternelle : 1 logement
- 6, rue Notre Dame de Lourdes : 8 logements

Patrotte :

- 2, rue Charles Nauroy : 6 logements

Ancienne Ville :

- 33bis, boulevard André Maginot : 4 logements

Sablon :

- 12, rue d'Hannoncelles : 3 logements
- 9, rue Christian Pfister : 4 logements
- 11, rue Christian Pfister : 5 logements

Magny :

- 1, rue des Pensées : 1 pavillon
- 3, rue des Pensées : 1 pavillon
- 5, rue des Pensées : 1 pavillon
- 22, rue Jean d'Apremont : 1 logement

Vallières :

- 24, rue Faulquenel : 6 logements
- 23, rue du Professeur Jeandelize : 2 logements

Borny :

- 9, rue du Dauphiné : 2 logements
- 21, rue du Languedoc : 9 logements
- 4, rue de la Chabosse : 5 logements

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **DE DESAFFECTER** les logements suivants :

Devant-les-Pont :

- 20, rue du Coupillon
côté Nord : 3 logements
côté Ecole Maternelle : 1 logement
- 6, rue Notre Dame de Lourdes : 8 logements

Patrotte :

- 2, rue Charles Nauroy : 6 logements

Ancienne Ville :

- 33bis, boulevard André Maginot : 4 logements

Sablon :

- 12, rue d'Hannoncelles : 3 logements
- 9, rue Christian Pfister : 4 logements
- 11, rue Christian Pfister : 5 logements

Magny :

- 1, rue des Pensées : 1 pavillon
- 3, rue des Pensées : 1 pavillon
- 5, rue des Pensées : 1 pavillon

- 22, rue Jean d'Apremont : 1 logement

Vallières :

- 24, rue Faulquenel : 6 logements

- 23, rue du Professeur Jeandelize : 2 logements

Borny :

- 9, rue du Dauphiné : 2 logements

- 21, rue du Languedoc : 7 logements

- 4, rue de la Chabosse : 4 logements

Intervention de : Mme ZIMMERMANN Marie-Jo.

Explication de vote demandée par : ./.

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 51 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard (x2), Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle, M. TRON Jacques, Mme SALLUSTI Patricia (x2), M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien (x2), M. SCUDERI Thomas, Mme FERRARO Françoise, M. NZIHOU Patrice, M. PAYRAUDEAU Olivier, M. PLANCHETTE Daniel, M. KRAUSENER Gilbert, Mme KNECHT Huguette, Mme RIBLET Marie, M. LECOCQ Jean-Louis, M. HEULLUY Bernard, Mme MEDOC Michèle, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme LEBLAN Brigitte, Mme MERTZ Claire, M. TOULOUZE Jean-Michel, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène, Mme LETY Michèle (x2), M. THIL Patrick, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam (x2), M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme ZIMMERMANN Marie-Jo, Mme NICOLAS Martine, M. LEBEAU Emmanuel.

Voix contre : ./.

Abstention : ./.

Absents au moment du vote : 4 Mme STEMART Anne, M. JACQUAT Denis, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, Mme KAUCIC Isabelle.

DCM N°10-01-30 : Communications et décisions prises par M. le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjointes en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et en exécution de la Délibération du Conseil Municipal en date du 30 Avril 2009, ainsi que des décisions rendues par les diverses juridictions administratives.

Rapporteur : M. le Maire

1er cas : Décisions prises par M. le Maire

1° Recours contentieux

2° Décisions rendues

3° ARRETE N° 19 : Renouvellement du placement du produit de l'aliénation d'éléments du patrimoine et de sommes perçues à l'occasion d'un litige – Placement de fonds hors budgétaire. Trésor Public

Date de la décision : 25 novembre 2009,

4° ARRETE N° 20 : Renouvellement du placement du produit de l'aliénation d'éléments du patrimoine – Placement de fonds hors budgétaire. Trésor Public

Date de la décision : 25 novembre 2009,

4° ARRETE N° 21 : Renouvellement du placement du produit de cession de 15 % du capital de la SAEML U.E.M. - Placement de fonds. Trésor Public.

Date de la décision : 21 décembre 2009,

2ème cas : Décisions prises par Mme BORI, Adjoint au Maire

Fixation de l'indemnité représentative de logement:

Date de la décision : 28 janvier 2010,

3ème cas : Communication d'actes administratifs

Information du Conseil Municipal sur les décisions prises en matière de marchés publics par le représentant du pouvoir adjudicateur sur le fondement de l'article L.2122-22 du C.G.C.T. et par la commission d'appel d'offres

M. SCHUMAN donne une information sur le centre Pompidou Metz.

M. FONTE en profite lui aussi pour donner une information concernant l'assurance du centre Pompidou Metz.

M. le Maire conclut en annonçant l'élection à la présidence du « Conseil Economique et Social Local » de Mme Eliane BERTON.

ANNEXES

ANNEXE 1 : Motion de Madame ZIMMERMANN et Monsieur LEBEAU.

ANNEXE 2 : Point N°3 : Amendement N°1 de Madame ZIMMERMANN, Monsieur LEBEAU, Madame COLIN-OESTERLE, Monsieur ANTOINE, Madame NICOLAS, Monsieur JACQUAT, Madame QUILLOT.

ANNEXE 3 : Point N°3 : Amendement N°2 de Madame ZIMMERMANN, Monsieur LEBEAU, Madame COLIN-OESTERLE, Monsieur ANTOINE, Madame NICOLAS, Monsieur JACQUAT, Madame QUILLOT.

L'ordre du jour de la séance du 28 janvier 2010 étant épuisé, le Président lève la séance à 22h26

Le Président de séance,

Dominique GROS

Maire de Metz

Conseiller Général de la Moselle

ANNEXE 1 : Motion de Madame ZIMMERMANN et Monsieur LEBEAU

Conseil municipal du jeudi 28 janvier 2010 :

Motion sur la localisation de la Chambre de Commerce et d'Industrie

Amendement présenté par :

Marie-Jo Zimmerman

Emmanuel Lebeau

Dans le paragraphe « *Après avoir rappelé que* », ajouter un tiret suivant :

« - Les décisions récentes en matière de restructurations militaires sont profondément injustes car on a concentré sans raison les suppressions d'emplois sur la région messine, laquelle supporte une part dix fois plus importante des suppressions d'emplois que ce qui correspond aux effectifs existants. De plus, des arbitrages récents tels que le refus de choisir Metz pour le siège de Pôle Emploi et le transfert corrélatif de la Direction régionale de l'ASSEDIC qui y était implantée, rendent nécessaire un rééquilibrage ».

Dans le texte de la motion, remplacer les mots « *Metz, capitale régionale* », par « *Metz, capitale administrative régionale* ».

ANNEXE 2 : Point N°3 : Amendement N°1 de Madame ZIMMERMANN, Monsieur LEBEAU, Madame COLIN-OESTERLE, Monsieur ANTOINE, Madame NICOLAS, Monsieur JACQUAT, Madame QUILLOT

Conseil municipal du jeudi 28 janvier 2010

Rapport n° 3 : stationnement sur voirie et tarification

Amendement présenté par :

Marie-Jo Zimmerman
Emmanuel Lebeau
Nathalie Colin Oesterlé
Christian Antoine
Martine Nicolas
Denis Jacquat
Anne-Noëlle Quillot

Amendement

Compléter le rapport par la phrase suivante :

« Compte tenu des difficultés économiques auxquelles nos concitoyens sont confrontés, les extensions du stationnement public prévues par la présente motion en y incluant le quartier des Isles sont remplacées jusqu'à la mise en service du TCSP par l'intégration des emprises concernées dans la zone bleue ».

Exposé des motifs

Aujourd'hui, bon nombre de places de stationnement gratuites sont certes occupées par des pendulaires qui gênent les riverains et les possibilités de stationnement à proximité des commerces. Dans un contexte difficile où la crise économique fait rage, le climat n'est absolument pas propice à la suppression de 554 places de stationnement gratuit. Cette crise touche en priorité les Messins les plus vulnérables qui seront pénalisés en premier par la nécessité de payer au mieux un abonnement annuel de 240 euros pour pouvoir se stationner là où c'était gratuit aujourd'hui.

C'est pourquoi, il est proposé d'étendre les zones bleues à titre expérimental en lieu et place de la création des 554 places de stationnement payant et d'y inclure le quartier des Isles. La création de ces nouvelles zones bleues sera assortie d'une mesure spécifique autorisant le stationnement gratuit des résidents et est susceptible de répondre à cette problématique au moyen d'un disque bleu européen. De manière similaire au rapport 02 de ce conseil municipal.

ANNEXE 3 : Point N°3 : Amendement N°2 de Madame ZIMMERMANN, Monsieur LEBEAU, Madame COLIN-OESTERLE, Monsieur ANTOINE, Madame NICOLAS, Monsieur JACQUAT, Madame QUILLOT

Conseil municipal du jeudi 28 janvier 2010

Rapport n° 3 : stationnement sur voirie et tarification

Amendement présenté par :

Marie-Jo Zimmerman
Emmanuel Lebeau
Nathalie Colin Oesterlé
Christian Antoine
Martine Nicolas
Denis Jacquat
Anne-Noëlle Quillot

Amendement

Compléter le rapport par la phrase suivante :

« Compte tenu des difficultés économiques auxquelles nos concitoyens sont confrontés, l'entrée en vigueur des augmentations de tarifs fixées par la présente motion n'interviendra qu'à compter de la mise en service du TCSP ».

Exposé des motifs

Dans un contexte difficile où la crise économique a des conséquences importantes sur l'emploi dans notre région, le climat n'est absolument pas propice à l'augmentation du tarif du prix du stationnement en voirie. Cette crise touche en priorité nos concitoyens les plus vulnérables qui seront pénalisés en premier par la nécessité de payer plus cher leur stationnement en voirie. L'augmentation proposée est de l'ordre de 20 % alors que l'évolution de l'inflation depuis 2002 est de 12,6 %. Cette hausse va nuire également à l'activité commerciale. En effet, bon nombre de nos concitoyens préfèrent se rendre dans les zones commerciales de périphérie pour éviter de payer le stationnement. Cette mesure n'est absolument pas souhaitée par le monde socio-économique messin.

C'est pourquoi, il est proposé de maintenir les tarifs existants jusqu'à la mise en place du TCSP. Soit 1 euro l'heure pour la zone B et 1,20 € pour la zone A.